

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 05 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 05 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto – 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Georges LACOUR - M. Yohann CASSIER - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - Mme Frédérique LEMOINE

VICE-PRESIDENTS

Mme Alexandra MEUNIER - M. Noël VALETTE - M. Michel CHAVOT - M. Michel CHARDEAU - M. Alain BALLOT - M. Charles LANDRE - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Jean-Paul BAUDIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Denis BEAUDOT - M. Denis CHRISTOPHE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Gérard DURAND - M. Felix MORENO - M. Michel TRAMOY - M. Philippe PRIET - M. Gilbert COULON - M. Marc MAILLIOT - M. Thierry BUISSON - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Jean PISSELOUP - M. Enio SALCE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Christian GRAND - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Christophe DUMONT - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard FREDON - Mme Chantal LEBEAU - M. Didier LAUBERAT - Mme Barbara SARANDAO - M. Frédéric MARASCIA - Mme Gilda SARANDAO - M. Abdoukader ATTEYE - Mme Paulette MATRAY - M. Gérard GRONFIER - Mme Salima BELHADJ-TAHAR

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Jean GIRARDON, Mme Christiane MATHOS, Mme Amélie GHULAM NABI
Mme PERRIN (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. MEUNIER (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Roger BURTIN)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Jean PISSELOUP

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	4
INTRODUCTION	5
1. Résolution du conseil communautaire déclarant la Communauté Urbaine Creusot Montceau ' lieu sûr pour les femmes '	5
I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	7
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 28 juin 2023	7
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	7
3. Réseau de fibres optiques noires - Interconnexion de sites - Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition.....	8
III - DEVELOPPEMENT URBAIN	8
1. Marmagne - Construction d'un restaurant scolaire et aménagement des espaces publics - Convention de maîtrise d'ouvrage unique	8
2. TORCY - GPRU - Résidence du Lac - Europe - Régularisation foncière entre la CUCM, la Commune et l'OPAC 71 9	
IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	10
1. Salon de l'immobilier d'Entreprise (SIMI) 2023 - Convention de partenariat	10
2. MONTCEAU-LES-MINES - Zone d'activités Le Préloug - Rue des Chavannes - Vente de terrain pour l'implantation d'une unité de dialyse	11
3. Mise en place de la gouvernance dans le cadre de l'offre de service du Technopole	12
4. Mise en place de la pépinière innovante dans le cadre du Technopole	12
5. CRESS- Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Attribution d'une subvention pour la poursuite du déploiement de l'action ACTESS - Animation et Coopérations Territoriales ESS sur le territoire Creusot Montceau	19
II - QUESTIONS FINANCIERES.....	20
1. Mise à jour des AP/CP	20
2. Budget Principal - Vote d'une décision modificative	20
3. Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative	20
4. Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative.....	20
5. Fonds de concours - Modification des règles d'attribution	20
V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	26
1. Demande de subvention 2023 - Appel à projets La Fabrique du Patrimoine à Autun pour une valorisation du patrimoine aux abords du canal du Centre	26
2. RCEA - opérations de mise à 2x2 voies traversée de BLANZY, MONTCEAU-GENELARD et amélioration de la traversée de MONTCEAU - approbation des partis d'aménagements, des domanialités futures, du principe de la poursuite des études écologiques et du schéma directeur de signalisation	27
VI - DEVELOPPEMENT DURABLE	28
1. Pérennisation du dispositif allocation eau	28
2. Convention de financement pour la création d'un poteau incendie pour assurer la protection du complexe Jean Bouveri à Montceau-les-Mines	29
3. Territoire communautaire - eau-assainissement - rapports des délégués 2022 -	29
4. Territoire Communautaire - présentation des RPQS Eau-assainissement 2022.....	29
5. CUCM - Kit événement zéro déchet - Mise à jour des conditions particulières de mise à disposition	29
6. Appel à projets CITEO - Autorisation de candidature -	29

7. Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2022 -	30
8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés	30
VII - PROXIMITE	33
1. Transport urbain - Aide exceptionnelle 2023 de l'État en faveur des autorités organisatrices de la mobilité	33
2. Contrat de Délégation de Service Public du réseau de transports urbains - Autorisation de signature d'une modification n°1	33
3. Transport urbain - Transport à la demande - Règlement du service	33
4. Transport urbain - Rapport d'activité du délégataire	33

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel).

Monsieur Jean PISSELOUP est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

M. le Président. - En ouverture de ce conseil, qui ne sera pas très étoffé, comme vous avez pu le constater, ce qui n'empêchera pas les échanges sans doute, mais le nombre de délibérations est assez limité, je souhaite aborder 3 sujets qui feront l'objet de délibérations tout à l'heure au cours de notre séance - Voilà Noël VALETTE que je salue - sujets qui illustrent à la fois la diversité des projets que nous portons et la force de notre engagement sur notre *territoire de tous les possibles*.

Tout d'abord sur le plan du développement économique et de l'innovation, nous aurons à examiner la gouvernance du technopôle hub&go qui, comme vous le verrez, sera une gouvernance partagée avec l'ensemble des acteurs et partenaires du développement économique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. En effet, à quelques mois de son ouverture, mettre sur pied la gouvernance et l'offre de service est incontournable puisque cela représentera le cœur de hub&go; le bâtiment n'ayant de sens que de sa capacité à accueillir les initiatives, les innovations, les projets et surtout, décloisonner, croiser hybrider les approches au service du développement du territoire.

Ensuite un autre sujet semble-t-il majeur qui fera l'objet d'une délibération est celui de la pérennisation de l'allocation eau. Nous l'avons adoptée en 2022, cette allocation. Ce dispositif salué sur le plan national parce que très peu d'EPCI, de collectivités qui ont la compétence l'ont mise en place. Nous sommes très peu. Nous n'avons pas été les premiers, mais nous sommes 2 ou 3 à l'avoir fait. D'autres vont suivre, s'appuyant sur l'exemple que nous avons fait ici, et c'est un dispositif qui s'est traduit par l'identification de 3 505 potentiels bénéficiaires de cette allocation et parmi ces 3 505, 3157 ont répondu favorablement et ont pu bénéficier d'une aide s'élevant en moyenne, je dis bien c'est une moyenne, à 52 euros par allocataires. Dans un contexte de forte inflation, l'eau ne doit pas être source de difficultés supplémentaires pour les usagers et particulièrement pour celles et ceux qui sont en situation de fragilité, vulnérabilité, précarité bien entendu. C'est pourquoi je vous proposerai ce soir de reconduire ce dispositif pour les prochaines années.

Enfin et ce sera le premier sujet de notre séance du jour, je souhaite vous dire quelques mots sur la résolution que je vais vous présenter dans quelques instants. Cette résolution vise à déclarer le territoire de la CUCM lieu sûr pour les femmes. En Anglais : « *Safe place for women* ». Une démarche initiée au niveau européen par le groupe PSE du Comité européen des régions. C'est une instance, le Comité européen des régions, qui vise à représenter les collectivités - donc nous sommes représentés, j'ai été reçu déjà par le Comité des régions sur ce sujet et d'autres - représenter les collectivités territoriales au sein de la gouvernance européenne. Si je dois donner un seul chiffre, car la résolution que je vais vous présenter est très complète sur le sujet et sur les éléments de contexte, il s'agit de 95, soit le nombre de femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en France depuis le début de l'année 2023. A titre de référence ce sont 147 femmes qui sont mortes en 2022 sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint. Aussi, je vous proposerai de déclarer notre territoire lieu sûr pour les femmes et à cet effet d'agir sur tous les leviers qui sont les nôtres au travers des compétences et des politiques publiques portées par la Communauté pour que cet engagement se traduise en actes. Si nous adoptons cette résolution, nous serons à ma connaissance - j'ai fait des recherches et on me l'a dit au niveau du Comité des régions - la première collectivité en France à marquer par cet acte notre volonté inébranlable à lutter contre les violences faites aux femmes. Parce que cet engagement relève d'un enjeu majeur pour notre société et que nous ne pouvons pas accepter que les années se succèdent et que les femmes continuent à subir les inégalités, les violences et le sexisme. Cet engagement nous le devons à toutes les femmes qui représentent, je le rappelle aussi, la moitié de l'humanité. Je vous remercie. Voilà mes chers collègues. En vous remerciant de votre attention.

INTRODUCTION

1. Résolution du conseil communautaire déclarant la Communauté Urbaine Creusot Montceau ' lieu sûr pour les femmes '

M. le Président.- Et puis nous allons donc maintenant examiner les délibérations, comme je le disais à l'instant, avec cette première résolution, avant même de passer aux questions administratives, que vous avez sous les yeux. Je vais prendre le temps quand même de la décliner cette résolution, parce qu'elle est importante. Et, comme je le disais tout à l'heure, dans ce texte il y a tout. Ce sont des textes qui peuvent être adaptés en fonction des pays, en fonction des collectivités territoriales bien entendu, mais la trame reste la même.

Il est important de rappeler les 3 « Vu » que vous avez en début. Je ne vais pas dire tous les « Vu », mais les 3 premiers : "Vu la Déclaration universelle des droits de l'homme", "Vu les articles 2.3 du traité sur l'Union européenne" et "Vu la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne". Vous avez les autres, je ne vais pas les décliner qui sont importants également, mais ces trois-là me paraissent fondamentaux. L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l'Union et un droit fondamental consacré par les traités et la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La lutte contre la violence fondée sur le genre dans l'Union est une responsabilité partagée qui nécessite des efforts et une action conjointe à tous les niveaux de gouvernement et en particulier de la part des autorités locales et régionales qui ont le rôle clé à jouer à cet égard étant les plus proches des citoyens au niveau local. De plus, l'élimination de la violence fondée sur le genre y compris la violence masculine à l'égard des femmes et des filles est une condition préalable à la réalisation d'une véritable égalité entre les hommes et les femmes.

En France 147 femmes ont été tuées par leur conjoint, je l'ai dit tout à l'heure, ou ex-conjoint en 2022, soit un décès tous les 2 jours. 9% ont subi des violences physiques ou sexuelles et pour 11% des femmes des violences psychologiques de la part d'un partenaire intime alors que l'on estime que la violence est encore largement sous déclarée. La violence fondée sur le genre, tant en ligne que hors ligne, et le manque d'accès à une protection adéquate met en péril un certain nombre de droits fondamentaux, notamment le droit à la vie, le droit à la dignité humaine, le droit à l'intégrité physique et mentale, l'interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, l'interdiction de l'esclavage et du travail forcé, le droit à la liberté et à la sûreté et le droit au respect de la vie privée et familiale. Les meurtres de femmes et de fillettes liées au genre qu'on appelle les féminicides devraient constituer une catégorie distincte de crimes, car le terme neutre d'homicide néglige les réalités de l'inégalité, de l'oppression et de la violence systématique à l'égard des femmes. A cela, il faut souligner que les pratiques de mariages précoces et forcés et de mutilations génitales féminines transmises par les traditions et la culture constituent une violation des droits à la liberté, à la dignité humaine et à l'intégrité physique.

Pour parvenir à une émancipation pleine et entière des filles, mettre fin aux stéréotypes sexistes et faire cesser les pratiques répressives fondées sur le genre, il est essentiel de s'appuyer sur des programmes éducatifs novateurs dans lesquels les cycles d'enseignement périscolaires - pardon préscolaires-, primaires et secondaires jouent un rôle clé. De tels programmes novateurs impliquent nécessairement de proposer une éducation complète à la vie relationnelle et sexuelle, y compris des programmes éducatifs destinés spécifiquement aux garçons et que cet enseignement joue un rôle fondamental.

Pour éradiquer les stéréotypes sexistes qui alimentent la violence fondée sur le genre, il est également essentiel que les pouvoirs publics appliquent une tolérance zéro vis-à-vis de la diffusion dans les lieux publics d'images publicitaires de femmes représentées comme des objets ou sous un angle discriminatoire.

Enfin il est aussi nécessaire de s'assurer que toutes les politiques sont utiles aux femmes, d'y intégrer la dimension de genre et d'élaborer des budgets en tenant compte de l'égalité hommes-femmes

et que ces politiques devraient dès lors faire l'objet d'évaluation stricte de leur impact selon le genre y compris en période de crise. Sur son territoire et dans son périmètre d'intervention de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à la volonté de s'engager et d'agir au travers de la présente résolution. Voilà ce que dit cette résolution en termes d'engagement. Là aussi, vous les avez sous les yeux, la Communauté s'engage à mettre en œuvre des politiques publiques qui garantissent la sécurité des femmes. C'est un élément fondamental. Et à sévir explicitement contre toute forme de violence fondée sur le genre, en garantissant la participation pleine et équitable des femmes tout au long du processus.

Ça passe aussi par un engagement à former le personnel. Le personnel d'accueil qui peut être dans la détection, l'écoute des femmes victimes de violences fondées sur le genre afin de les accompagner et de les orienter auprès des services de soutien spécialisé sûr et complet, de s'engager à assurer une réaction rapide en cas d'identification ou de prise de connaissance d'incidents de violence fondée sur le genre, en saisissant les services et autorités compétentes pour qu'ils apportent leur protection effective et immédiate, d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de la publicité, ce que j'évoquais tout à l'heure, dans le cadre de campagnes d'affichage, de tenir systématiquement compte de la sécurité et des besoins des femmes lors de l'adoption de mesures budgétaires ayant trait aux services publics tels que les transports en commun ou les aménagements urbains, de solliciter les partenaires de l'enseignement supérieur du territoire dans la mise en place de programmes éducatifs, des formations ou des présentations, relatifs à la vie relationnelle et sexuelle à destination des étudiants afin de sensibiliser aux conséquences du harcèlement et de la violence fondée sur le genre, de rester vigilant et d'appliquer une tolérance zéro à toutes formes de cyber-violence fondées sur le genre, de sensibiliser le public par le biais de la communication sur les réseaux sociaux, les campagnes d'affichage et de montrer l'exemple en matière d'organisation et de fonctionnement de la Communauté Urbaine.

Voilà, les engagements que nous prenons ; ce qui ne veut pas dire que nous serons parfaits bien entendu, ce qui ne veut pas dire aujourd'hui qu'il existe des différences et que sans doute nous ne voyons pas passer certaines choses, ce qui ne veut pas dire que sur le territoire communautaire malheureusement, hélas, il n'y aura plus de violences contre les femmes, mais par cet acte nous agissons de manière très ferme au-delà même du symbole, on s'engage pour en tout cas faire le maximum pour que ça n'arrive plus ou que ça n'arrive pas. C'est tout le sens de cette délibération - que d'autres collectivités vont prendre - je le sais déjà puisque j'ai pas mal de collègues qui m'ont déjà sollicité pour faire de même - je le présenterai moi-même au prochain conseil municipal à la ville du Creusot - j'en ai déjà fait part également aux maires de la Communauté Urbaine pour qu'ils s'appuient sur cette charte que nous allons adopter, je pense que ça ne fera aucun doute, ce soir, de manière à montrer de manière forte qu'à la fois la Communauté, mais aussi ses communes, vont dans ce sens et ont la volonté de faire le maximum pour éviter les violences et éviter les tragédies.

Mes chers collègues, j'ai pris un petit peu de temps, mais cela paraissait nécessaire parce que c'est un acte fort que nous allons décider à cet instant. Je passe la parole bien entendu à celles ou ceux qui souhaitent s'exprimer avant de mettre aux voix. Chacun peut bien entendu s'exprimer. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant le vote ? Je n'en vois pas, donc je mets aux voix. Les personnes donc qui ne souhaitent pas voter d'abord, est-ce qu'il y en a ? Non. Des personnes qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Ecoutez je ne suis pas surpris, bien entendu, que nous ayons adopté à l'unanimité cette charte. Et au-delà de ma non-surprise, je pense que nous pouvons être collectivement fiers de cette résolution qui fera date bien entendu, et je vous en remercie. Merci beaucoup.

Résolution du conseil communautaire déclarant la Communauté Urbaine Creusot Montceau ' lieu sûr pour les femmes '

Le conseil décide :

- *De déclarer la Communauté Urbaine Creusot Montceau « lieu sûr pour les femmes », en anglais « SafePlace4Women », et de s'engager à mettre en œuvre des politiques publiques visant, d'une part, à garantir la sécurité des femmes, et, d'autre part, à sévir explicitement contre toute forme de violence*

fondée sur le genre, en garantissant la participation pleine et équitable des femmes tout au long du processus.

- De former les personnels d'accueil à la détection et l'écoute de femmes victimes de violences fondées sur le genre afin de les accompagner et de les orienter auprès de services de soutiens spécialisés, sûrs et complets.*
- De s'engager à assurer une réaction rapide en cas d'identification ou de prise de connaissance d'incidents de violence fondée sur le genre en saisissant les services et autorités compétents pour qu'ils apportent leur protection effective et immédiate des victimes.*
- D'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de publicité sexiste, dans le cadre des campagnes d'affichage sur le territoire dans les espaces publics et dans les transports publics, car elle favorise des stéréotypes sexistes préjudiciables.*
- De tenir systématiquement compte de la sécurité et des besoins des femmes lors de l'adoption de mesures budgétaires ayant trait aux services publics, tels que les transports en commun ou les aménagements urbains.*
- De solliciter les partenaires de l'enseignement supérieur du territoire dans la mise en place de programmes éducatifs, des formations ou des présentations, relatifs à la vie relationnelle et sexuelle à destination des étudiants afin de sensibiliser aux conséquences du harcèlement et de la violence fondés sur le genre.*
- De rester vigilant et d'appliquer une tolérance zéro à toute forme de cyber violence fondée sur le genre.*
- De sensibiliser le public par le biais de la communication sur les réseaux sociaux et de campagnes d'affichage sur la violence fondée sur le genre, visant également à informer les victimes sur où et comment accéder aux services de soutien.*
- De montrer l'exemple en matière d'organisation et de fonctionnement de la Communauté Urbaine.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 28 juin 2023

M. le Président.- Nous allons passer maintenant aux délibérations suivantes avec l'adoption du procès-verbal du dernier conseil. Est ce qu'il appelle des remarques avant adoption ? Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Je n'en vois pas. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie, unanimité.

Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 28 juin 2023

Le conseil décide :

- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 28 juin 2023.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Question sur le compte rendu également des décisions avant que nous prenions acte des décisions. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions sur les décisions qui ont été prises. Je n'en vois pas non plus, donc je considère que nous avons pris acte à l'unanimité. Merci.

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Observations : Prise d'acte.

3. Réseau de fibres optiques noires - Interconnexion de sites - Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition

M. le Président.- Ensuite nous avons le 3^{ème} sujet qui concerne le réseau de fibres optiques, l'interconnexion de sites, avec une autorisation de signature de convention et de mise à disposition. C'est Daniel Meunier qui en principe devait le dire, puisque moi je dois sortir de la salle ; Philippe PIGEAU également, Montserrat REYES également. Et c'est donc Évelyne COUILLEROT qui va simplement mettre aux voix cette simple convention.

Mme Évelyne COUILLEROT.- Bien. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne participent pas au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ? Pour ? Donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie et on rappelle immédiatement le Président, merci.

Réseau de fibres optiques noires - Interconnexion de sites - Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition

Le conseil décide :

- *De conclure avec les bénéficiaires une convention de mise à disposition du réseau dit « FON » selon les conditions exposées dans la convention ;*
- *La convention est conclue pour une durée de 15 ans ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Philippe PIGEAU et Mme Montserrat REYES, intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote, Adoption à l'unanimité.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1. Marmagne - Construction d'un restaurant scolaire et aménagement des espaces publics - Convention de maîtrise d'ouvrage unique

M. le Président.- Comme je le disais tout à l'heure, les questions financières, je vais les décaler si vous n'y voyez pas d'inconvénient, de manière à ce que Daniel MEUNIER, notre collègue, puisse les présenter dès qu'il arrivera. Nous allons passer donc au développement urbain directement, c'est-à-dire le 3^{ème} chapitre de notre conseil, avec à Marmagne la construction d'un restaurant scolaire et l'aménagement des espaces publics. Evelyne COUILLEROT.

Mme Evelyne COUILLEROT. – Oui merci Président. Donc, comme vous le savez la Communauté Urbaine est fortement engagée en ce qui concerne les opérations pour l'aménagement des espaces publics sur son territoire. Toutefois, parfois l'ingénierie et ses propres moyens ne lui permettent pas de répondre directement et dans les temps à tous les besoins qui s'expriment sur le territoire.

C'est le cas en l'occurrence en ce qui concerne la commune de Marmagne qui souhaite s'engager rapidement dans la construction sur une parcelle communale d'un restaurant scolaire. Ce projet implique

un aménagement des espaces publics aux abords de ce futur équipement sur les emprises foncières communautaires et communales. L'opération consiste à organiser la desserte du nouveau restaurant communal par la création d'une nouvelle voie favorisant l'accès et l'équipement en remplacement de la voirie existante et la réalisation d'un parking paysager pour les usagers et les préposés.

Afin de ne pas retarder le projet que porte la commune de Marmagne pour ce restaurant scolaire, il est vous est proposé de valider un accompagnement sous maîtrise d'ouvrage unique et que cet accompagnement sous maîtrise d'ouvrage unique soit en co-maîtrise d'ouvrage confiée à la commune. Pour garantir la qualité urbaine et la conformité technique des aménagements, ce transfert de maîtrise d'ouvrage sera accompagné de la mise en place d'une gouvernance partagée sous pilotage de la commune associant au plan technique les services aménagement, urbanisme, eau et assainissement de la communauté et moi-même au plan politique en ce qui concerne l'aménagement. De plus, la CUCM pourra apporter un concours financier comme elle le fait parfois de façon directe, mais là en l'occurrence sous forme de concours financiers, donc de façon indirecte, à l'opération qui par ailleurs est fortement subventionnée par la région, notamment dans le cadre du contrat « Territoire en action ». Cette participation financière sera plafonnée à 100 000 euros TTC et 40% du coût de l'aménagement des espaces publics.

Enfin cette co-maîtrise d'ouvrage entre la CUCM et la commune de Marmagne prévoira aussi une autorisation d'intervention sur les espaces publics communautaires et les grands axes des régularisations foncières à venir, celle-ci devant intervenir à l'euro symbolique entre les 2 parties au terme de l'opération. Donc il vous est proposé d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage que vous avez en annexe à intervenir entre la Communauté Urbaine et la commune de Marmagne et d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant le vote ? Non, je n'en vois pas, alors je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Le Maire de Marmagne peut voter, il n'y a pas de prise illégale d'intérêt en l'occurrence, on a vérifié juridiquement, je tiens à préciser. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ? Pour ? Voilà unanimité. Je pense que le maire de Marmagne est content. Oui, très bien. Rien à rajouter sur la présentation ? Bon très bien. Je demande toujours aux maires intéressés s'ils souhaitent rajouter quelque chose c'est normal mais si il n'y a rien à rajouter, si la présentation est complète, alors très bien. Merci.

Marmagne - Construction d'un restaurant scolaire et aménagement des espaces publics - Convention de maîtrise d'ouvrage unique

Le conseil décide :

- *D'approuver le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage à passer entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et la commune Marmagne, relative à l'aménagement des espaces publics d'accompagnement de l'opération restaurant scolaire, annexé au rapport ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention ;*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. TORCY - GPRU - Résidence du Lac - Europe - Régularisation foncière entre la CUCM, la Commune et l'OPAC 71

M. le Président. - Nous passons maintenant à Torcy dans le cadre du GPRU, la résidence du lac avec une simple régularisation foncière, ce que nous faisons d'habitude entre les différents intervenants. Je devrai sortir de la salle ainsi que Bernard DURAND, Montserrat REYES et Lionel DUPARAY avant que Frédéric LEMOINE ne mette aux voix.

Mme Frédérique LEMOINE. – Bien mes chers collègues, est-ce qu'il y a des personnes qui souhaitent ne pas prendre part au vote ? Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie, et on peut faire entrer le Président et notre collègue Montserrat REYES.

TORCY - GPRU - Résidence du Lac - Europe - Régularisation foncière entre la CUCM, la Commune et l'OPAC 71

Le conseil décide :

- *D'approuver les opérations de régularisation foncière telles que définies dans le rapport et récapitulées dans le tableau joint à la délibération, à savoir :*
 - 3538 m² sont cédés par l'OPAC Saône-et-Loire à la CUCM ;
 - 6305 m² sont cédés par la CUCM à la Commune de Torcy, dont 3188 m² de parcelles cadastrées et 3117 m² relevant du domaine public communautaire, sans déclassement préalable, en vertu de l'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui facilitent les transferts de biens relevant du domaine public entre deux personnes publiques ;
 - 1379 m² sont cédés par la CUCM à l'OPAC de Saône-et-Loire, dont 289 m² de parcelles cadastrées et 1090 m² relevant du domaine public communautaire, déclassés préalablement.
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer les actes authentiques de transfert foncier à intervenir entre l'OPAC SAÔNE-ET-LOIRE, la Commune de Torcy et la CUCM en l'étude Me ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, étant précisé que les frais d'actes relatifs à l'établissement des documents modificatifs du parcellaire cadastral seront pris en charge à hauteur de 50 % par l'OPAC SAÔNE-ET-LOIRE et de 50% par la CUCM et que les frais d'actes seront assumés par les signataires, à part égales ;*
- *D'inscrire la dépense correspondante sur le budget principal 2023.*

Observations : Etant précisé que Monsieur Bernard DURAND, Monsieur David MARTI, Madame Montserrat REYES et Monsieur Lionel DUPARAY intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Salon de l'immobilier d'Entreprise (SIMI) 2023 - Convention de partenariat

M. le Président.- Alors nous passons au chapitre 4, développement économique avec un premier sujet donc concernant le SIMI, on en a l'habitude, c'est le salon auquel participe la Communauté Urbaine. Jean-Claude LAGRANGE.

M. Jean-Claude LAGRANGE.- Oui, effectivement chers collègues, Président, c'est le 10^{ème} anniversaire de la participation de la Communauté à ce salon où elle est d'ailleurs partie seule, disons seule avec le Grand Chalon. Elle a été rejointe ensuite par Mâcon, et depuis 2017, après pas mal de négociations pour avoir un peu plus de visibilité, la Communauté s'est retrouvée dans un stand commun avec la métropole de Dijon.

Donc il est proposé de poursuivre et de continuer cette collaboration - même si on sait que la Bourgogne Franche-Comté, qui n'existait pas à l'époque, a pris aussi sa place dans le SIMI. Il vaut mieux que tous les territoires soient présents et très forts dans la présentation de leur territoire.

Je dirais que cette année – le Président le sait - on a une occasion assez unique, puisqu'on a aujourd'hui des zones qui sont attractives dans un contexte où, sans faire de polémique, on parle plus de raréfaction du foncier, de difficulté d'implantation des entreprises. Je crois que c'est un salon du SIMI qu'il ne faudra pas rater. On fait tout pour ça, pour le réussir, pour valoriser les atouts fonciers et immobiliers de la Communauté Urbaine, donc ça nécessite bien entendu une participation répartie entre les 4

collectivités à poids égal de 33 000 euros.

M. le Président. - Merci . Des prises de parole, questions ? Non je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Je vérifie que personne ne sorte, non ça va. Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité je vous remercie.

Salon de l'immobilier d'Entreprise (SIMI) 2023 - Convention de partenariat

Le conseil décide :

- *D'approuver la participation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à l'édition 2023 du SIMI dans le cadre d'une opération collective avec la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, Mâconnais-Beaujolais Agglomération et Dijon Bourgogne Invest.*
 - *D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre Dijon Bourgogne Invest, la Communauté Urbaine, le Grand Chalon et Mâconnais Beaujolais Agglomération ;*
 - *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;*
 - *D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.*
- Observations : Adoption à l'unanimité.*

2. MONTCEAU-LES-MINES - Zone d'activités Le Préloug - Rue des Chavannes - Vente de terrain pour l'implantation d'une unité de dialyse

M. le Président. - Montceau-les-Mines, toujours en développement économique sur le Préloug, rue des Chavannes, la vente d'un terrain pour l'implantation d'une unité de dialyse.

Mme Frédérique LEMOINE. – Merci, Monsieur le Président. Alors, comme vous avez pu le lire dans ce projet, il vous est proposé de vendre un terrain dans la zone du Préloug, rue des Chavannes, à Montceau. Vous avez en annexe le plan qui vous situe avec précision l'emplacement de ce terrain. L'acquéreur, c'est effectivement l'association Santély Bourgogne Franche-Comté qui parmi ses fonctions dans le médico-social a une activité de dialyse qui génère l'emploi de médecins et d'une dizaine de d'infirmières et qui reçoit quotidiennement une cinquantaine de patients. Actuellement le centre de dialyse est situé au centre-ville à Montceau, rue Barbès, mais l'emplacement n'est pas très fonctionnel aussi bien en ce qui concerne les locaux en terme d'accueil, mais surtout en terme d'accessibilité pour les ambulances qui effectuent à un certain nombre de va-et-vient toute la journée.

Alors l'acquisition du terrain souhaité représente une superficie d'environ 3 077 mètres carrés qui concerne plusieurs parcelles détachées d'un terrain nous appartenant sur cette zone du Préloug, et cette acquisition permettrait donc à l'association Santély l'implantation d'une nouvelle unité de dialyse sur une surface d'environ 1 000 mètres carrés. Le prix proposé pour ce terrain, c'est 20 euros le mètre carré hors taxes, soit un prix hors taxes de 61 540 euros. Vous avez en annexe toujours la rédaction du compromis de vente, l'avis des Domaines et, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le plan de la zone avec les parcelles concernées.

Ce qui vous est donc demandé ce soir, c'est d'accepter de vendre à l'association Santély Bourgogne Franche-Comté, ce terrain aux conditions que je vous ai exposées en ce qui concernent la surface et le prix et d'autoriser Monsieur le Président ou moi-même à signer les actes concernant cette cession chez le notaire en l'occurrence Maître Mentre à Montceau. Voilà merci.

M. le Président. - Beau projet. Est-ce qu'il y a des prises de parole. Pas de prise de parole. Je mets aux voix. Est ce qu'il y a... oui il y a une prise de parole pardon, Gérard GRONFIER.

M. Gérard GRONFIER. - Tout simplement dire que c'est une bonne chose, pourquoi ? parce que vous l'avez précisé ce centre de dialyse est aujourd'hui au centre-ville rue Barbès à côté du commissariat, ça pose beaucoup de problèmes de stationnement et donc c'est très bien que ce soit comme ça.

M. le Président. - Merci. D'autres prises de parole ? Non. Alors des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

MONTCEAU-LES-MINES - Zone d'activités Le Préloug - Rue des Chavannes - Vente de terrain pour l'implantation d'une unité de dialyse

Le conseil décide :

- de vendre à l'association SANTELYS BOURGOGNE FRANCHE COMTE, enregistrée sous le SIRET n°805 357 159 00013, dont le siège social est situé 4 rue Brot, 21 850 SAINT APOLLINAIRE, représentée par Monsieur François JAGER, en sa qualité de directeur délégué, les parcelles de terrains cadastrées, comme suit :
 - o CI n°1 pour 300 m² ;
 - o CI n°314 pour environ 434 m² ;
 - o CI n°360 pour 1783 m² ;
 - o CI n°359 pour partie pour 560 m² ;
 - o Soit une superficie globale approximative de 3 077 m².
- de fixer le prix de cette vente à 20,00 € HT le m² pour une surface approximative de 3 077 m² (amenée à évoluer), soit un prix global d'environ 61 540.00 € HT, TVA sur marge en supplément.
- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Olivier MENTRE, notaire à MONTCEAU-LES-MINES, étant précisé que les frais de géomètre, d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'inscrire la recette sur la ligne correspondante du budget annexe des zones d'activités.

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Mise en place de la gouvernance dans le cadre de l'offre de service du Technopôle

4. Mise en place de la pépinière innovante dans le cadre du Technopôle

M. le Président. - Alors ensuite deux sujets qui concernent, je l'évoquais un petit peu tout à l'heure, l'offre de service d'hub&go et la mise en place de la pépinière innovante. Je vais demander à notre collègue Jeremy, vice-président en charge de ces sujets, de présenter les 2 délibérations les unes à la suite de l'autre, et puis après je mettrai, bien entendu une fois qu'il y aura eu des échanges s'il y en a, aux voix individuellement. Jeremy PINTO.

M. Jérémy PINTO. - Oui merci Monsieur le Président, bonsoir à tous chers collègues. Donc 2 délibérations effectivement qui marquent d'une certaine manière que nous entrons dans le concret du Technopôle, après un chantier qui va s'achever dans les prochaines semaines. Donc la première délibération porte sur la gouvernance de hub&go puisque le travail qui est engagé depuis maintenant très longtemps et suivi par le Président comme par Jean-Claude LAGRANGE et moi-même. Ce travail il a été mené de façon très partenariale avec l'ensemble des acteurs qui accompagnent l'innovation sur le territoire. Alors nous avons voulu poursuivre à travers demain la gouvernance du lieu, une gouvernance multi-acteurs collaborative et très intégrée à la fois sur l'animation du Technopôle et des orientations générales du lieu à travers un comité stratégique qui se réunira 2 à 3 fois par an les collectivités publiques, dont évidemment la Communauté Urbaine, mais également les partenaires académiques, les partenaires de l'innovation et un panel d'acteurs économiques et d'entreprises du territoire. Se déclinera ensuite de ce comité, un comité d'agrément qui lui aura vocation à auditionner les entrepreneuses/entrepreneurs qui souhaiteraient intégrer le Technopôle et son offre de service, auditions qui se feront sur la base des éléments d'analyse techniques, financiers et en qualifiant bien le caractère innovant des projets qui souhaitent être hébergés dans ce lieu. Et donc à cet effet pour participer à ce travail 6 collègues à travers

ce comité d'agrément qui regroupent effectivement ceux du comité stratégique, le collège collectivités, le collège enseignement supérieur et recherche, un collège partenaires de l'accompagnement de l'entrepreneuriat innovant, mais également un collège expertise innovation, un collège expertise financière et un collège entreprises.

Le premier comité d'agrément se réunira début novembre avec d'ores et déjà d'ailleurs plusieurs dossiers qui sont en train d'être constitués pour accueillir des entreprises au sein du technopôle. Et vous avez d'ailleurs dans la 2^{ème} délibération en annexe les dossiers qui sont demandés pour qu'effectivement les entreprises puissent intégrer demain la pépinière innovante.

Et j'en viens d'ailleurs à cette 2^{ème} délibération qui me conduit à parler des modalités de la mise en place de la pépinière innovante qui elle aussi est tout aussi importante que la délibération précédente puisque d'une certaine manière elle traduit, là aussi, une nouvelle politique publique de la Communauté Urbaine en matière d'accompagnement de l'innovation, non pas que nous ne faisons pas parfois un accompagnement individualisé auparavant, mais désormais nous aurons à travers le technopôle toute une offre structurée d'accompagnement systémique de celles et ceux qui souhaitent porter l'innovation sur notre territoire. A travers le projet de pépinière, il s'agit d'accompagner et de soutenir les projets d'innovation et la création d'entreprises à travers des bureaux et les locaux qui pourront être proposés au Technopôle, mais aussi à travers l'ensemble de l'offre de services, des services mutualisés, des conseils et des animations liées à la vie de l'entreprise.

Donc au-delà de la simple location, c'est véritablement un accompagnement individualisé qui sera proposé avec l'ensemble des acteurs de l'innovation et un lieu d'échange entre les entreprises hébergées et par les experts, par les différents experts qui pourront intervenir sur ce site, en lien bien entendu avec les acteurs régionaux, en particulier DECA BCF avec lesquels nous avons un partenariat depuis de nombreuses années, mais également la SATT et d'autres accélérateurs de l'innovation sur le territoire. Il s'agit aussi, pour la Communauté Urbaine, de mieux accompagner et mieux détecter l'ensemble des projets innovants. Vous avez en cas d'avis d'aide favorable suite à ces auditions dont je vous parlais, le porteur de projet pourra donc être domicilié dans le Technopôle et bénéficier de cette offre de service, étant entendu que la durée d'hébergement sera d'une durée limitée à 3 ans maximum, qui est le temps pour qu'il soit accompagné convenablement par les différents services et qu'ensuite il lui sera proposé de se réimplanter sur le territoire de la Communauté Urbaine. Donc là aussi on l'accompagnera dans ces recherches immobilières sur la Communauté Urbaine, puisque à partir du moment où il intègre le Technopôle, nous conventionnons avec lui également pour que demain il puisse continuer à être implanté à la Communauté Urbaine puisque la tarification des locaux qui est proposé est en moyenne de 30% moins élevé que le prix du marché la première année ; 20 % de moins la 2^{ème} année et au prix du marché la 3^{ème} année. C'est une manière d'accompagner aussi financièrement ces projets-là. Vous avez le détail dans le tableau de la délibération. C'est une aide à l'immobilier en contrepartie de laquelle effectivement on demandera aux porteurs de projets aussi une implantation durable sur le territoire si son projet bien entendu est viable dans la durée.

Vous avez également dans la délibération, les propositions de tarifs pour les autres salles mutualisées, salles de réunion, espace de co-working et salle de conférence.

Et pour terminer, la gouvernance permettra aussi de mettre en place des groupes de travail pour continuer à adapter notre offre et en particulier un groupe de travail « recherche et transfert de technologie » qui est finalement d'ores et déjà préfiguré à travers la gouvernance du schéma local d'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et de la vie étudiante qui a été signé en début de semaine et qui a d'ores et déjà initié là une dynamique de travail avec les acteurs donc qui viendra conforter justement ici la gouvernance en matière de recherche et de transfert de technologie. Un groupe de travail en matière d'entrepreneuriat et d'innovation et un groupe de travail PME industrielles. Ça permet d'inscrire aussi complètement cette dynamique dans celle qui avait été initiée à travers les assises de l'économie et finalement on a bien là aussi des politiques publiques entre l'économie, l'innovation et l'enseignement supérieur qui se croisent et qui s'enrichissent depuis le début de ce mandat à travers des politiques publiques qui y sont en train de se décliner, de se concrétiser.

Voilà chers collègues une présentation synthétique de ces 2 délibérations qui sont importantes parce qu'on a beaucoup parlé du chantier ces dernières années dans cette instance, et là on en train de passer vraiment à l'accompagnement des porteurs de projets, ce qui me semble bien être le cœur principal de cette ambition d'accompagner l'innovation et aussi d'accompagner des porteurs de projets innovants sur le territoire. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, avant de passer au vote, bien entendu est ce qu'il y a des prises de parole sur ces 2 sujets ? Alors je vois là-bas M. LANDRE.

M. Charles LANDRE.- Oui, merci pour la présentation de cette délibération qui malheureusement à la lecture de l'ordre du jour paraissait comme étant une présentation précise et complète de ce qu'allait être finalement le Technopôle ; puisque nous réclamons cette présentation depuis maintenant fort longtemps, puisque nous parlons effectivement essentiellement des travaux et nous y reviendrons tout à l'heure. Malheureusement la lecture de ces 2 délibérations et la grande présentation qui vient d'en être faites le confirme, laisse apparaître finalement plus de questions que de réponses. D'abord sur la gouvernance, moi je veux bien qu'on fasse une délibération en présentant la gouvernance d'un espace nouveau, mais il faudrait qu'elle soit beaucoup plus précise, qu'on sache : comment sera géré ce Technopôle, qui dirigera concrètement ? Est-ce que c'est une émanation du service économique comme je crois le comprendre de la Communauté Urbaine, et surtout quels seront les partenaires ? Parce que là on a finalement une liste d'acteurs potentiels régionaux qui sont cités, mais bon ça ressemble à finalement une liste à la Prévert avec les acteurs institutionnels, les acteurs universitaires, les acteurs privés, très bien mais le détail de cette gouvernance et surtout les proportions que prendront et l'importance que prendront les uns et les autres dans son animation, ne me semble pas précisé dans cette délibération. De la même façon, sur la pépinière innovante dans le cadre du Technopôle, moi je regrette finalement que bon bien sûr on dit on va faire une pépinière innovante à destination des start-up, ce sont des mots qu'on entend régulièrement à peu près dans toutes les régions de France et on sait qu'il y en a de nombreux autres et moi finalement ce qui m'aurait intéressé en lisant cette délibération c'est de savoir en quoi on allait se différencier. Est-ce qu'on avait une démarche de filières. Est-ce qu'on avait déjà identifiés des secteurs dans lesquels, en s'appuyant bien évidemment sur nos forces industrielles et universitaires s'il y avait des secteurs dans lesquels on souhaitait mener ce travail de détection des potentiels porteurs de projet. Parce que finalement, là on a une présentation très générale d'une mise en place d'une pépinière pour Start up sans finalement sans présenter d'atouts en tout cas supplémentaires à ce que pourrait représenter les autres. La seule chose qui est mise en avant c'est d'abord la question de la tarification qui me semble mineur des espaces de travail. Je ne vois pas bien comment lorsqu'on a des projets qui seront amenés à se développer de façon extrêmement importante on peut retenir un entrepreneur sur un territoire en lui proposant de lui louer des bureaux à 220 mètres carrés en échange de la location pardon pendant 2 ans de bureaux à 220 euros. Bon ça me semble un petit peu léger et je pense que ces délibérations elles méritent d'être enrichies très rapidement par finalement tout le reste c'est à dire qu'est-ce que vont trouver dans ce Technopole et nous ne trouvons malheureusement pas les réponses dans cette délibération et bien les futurs entrepreneurs. D'ailleurs il y a quelque chose qui m'a étonné dans la délibération numéro 2 sur les pépinières innovantes. Vous dites que les projets qui seront sélectionnés ce sera soit pour des phases de création, c'est à dire des entreprises non encore créées, ce qui correspond d'ailleurs à la start-up telle qu'elle est définie par exemple par la BPI, c'est à dire finalement une activité qui n'a pas de modèle économique et qui va tester soit le bouleversement d'un marché, soit la création d'un nouveau marché, ou bien des entreprises ayant au moins 2 ans d'existence, des sociétés pardon ayant été immatriculées depuis au moins 2 ans. Alors ça me semble deux propositions complètement antinomiques d'abord sur le profil des porteurs de projets qui seront recherchés et puis sur le type de société qui sera éventuellement amenée à s'installer puisque à partir du moment où on accepte les sociétés déjà immatriculées pourquoi faire cette séparation entre 2 ans et la phase de création. Je crois que tout l'esprit d'un lieu comme celui-ci d'ailleurs c'est plutôt d'être sur les projets en phase de création.

Et donc je crois que ces deux délibérations elles sont finalement très générales. Je pense que n'importe qui dans cette salle aurait pu les écrire tellement elles ne disent rien du futur lieu. Et j'espère que nous aurons très rapidement une délibération complémentaire pour préciser à la fois les questions de gouvernance, d'animation de gestion du site et puis pour préciser également ce que sera au moins au démarrage la politique de recherche de projets de la part du Technopôle. Ça me semble absolument indispensable. On a des atouts notamment industriels. On a des filières sur le territoire sur lesquels on doit pouvoir s'appuyer, mais il faut qu'on sache faire-valoir nos différences auprès des futurs entrepreneurs. Et puis dernière remarque mineure. Bon je ne comprends pas bien pourquoi on a appelé ça hub&go, qui est un anglicisme qui veut finalement pas dire grand-chose et à l'heure où on prend tellement de délibération si souvent - à tous niveaux, de l'Etat aux collectivités locales - pour défendre la langue française et la pratique de la langue française. Ça me semble participer au flou du démarrage du site que d'avoir choisi ce nom. Mais j'espère que vous nous présenterez très rapidement les délibérations complémentaires.

M. le Président. - Je vais repasser la parole à Jeremy PINTO et puis d'autres éventuellement bien entendu.

M. Jérémy PINTO. - Oui, alors quelques éléments de complément, mais je doute qu'ils vous suffisent puisque d'année en année, de délibération en délibération, qui viennent préciser ce projet, vous en voulez à chaque fois toujours plus de précisions. Et je pense qu'au contraire, nous, c'est aussi dans l'agilité de ce lieu, dans la capacité à le co-construire avec les acteurs qu'on avance. Je pense que c'est un parti pris qui n'est pas anodin de pas avoir voulu non plus spécialiser trop fortement ce Technopôle pour qu'on puisse au contraire accompagner le plus largement possible demain les porteurs de projets. Alors, mais simplement, quelques compléments.

D'abord oui c'est une - je le disais - une nouvelle politique publique de la collectivité qui sera portée par la mission économie de la Communauté Urbaine directement et précisément on aurait pu se dire qu'elle était portée complètement en interne et que derrière il n'y a pas de gouvernance partagée. Et je pense qu'au contraire, bien que ce soit une politique directe de la Communauté Urbaine, on a fait le choix d'une gouvernance puisqu'elle traduit vraiment la forte dynamique partenariale depuis plusieurs années sur ce projet - qu'on retrouve d'ailleurs à travers le SLESRIVE aussi. Et évidemment dans la délibération vous n'avez pas le nom précis de l'ensemble de celles et ceux qui demain représenteront les collègues différents que j'ai évoqué, mais je peux vous assurer que d'ores et déjà on travaille avec eux, qu'un certain nombre de personnes ont d'ores et déjà été approchées pour pouvoir siéger demain dans cette gouvernance, mais il fallait en passer par cette délibération dans un premier temps avant que demain on vous communique la composition complète, nom, structure par structure, de cette gouvernance et on pourra le faire bien entendu d'ici la fin de l'année. Ensuite en matière de vous avez parlé de filière.

Evidemment que ce lieu, ce Technopôle, il va être coloré, j'allais dire teinté, d'innovation industrielle et bien entendu en lien avec la réalité économique du territoire, mais aussi en lien avec celles et ceux qui ont aussi donné vie au Technopôle, au laboratoire de l'ImVIA autour de la robotique, à l'ESIREM qui va d'ailleurs être associé au réseau Polytech en 2024 - là aussi qui forme des ingénieurs en robotique et puis bien entendu avec l'ensemble des plateaux techniques, la plateforme 3D. Donc évidemment celles et ceux qui vont donner vie demain au lieu, ils sont déjà empreints d'innovation industrielle qui teintent forcément d'ores et déjà le lieu et l'accompagnement qui sera apportée et dédiée sur ces enjeux et on sait d'ores et déjà d'ailleurs qu'un certain nombre de start-up - je pensais à X'PLAN Research autour de l'intelligence artificielle dans le domaine du nucléaire par exemple, s'intéresse évidemment à ce qui s'y passe. Donc voilà il y a forcément une coloration autour de l'innovation industrielle, puisqu'il y a à la fois un accompagnement des grands groupes et des PME du territoire et plutôt une attention forte sur ces questions.

Mais on n'a pour autant pas voulu non plus complètement éliminer ce qui pourrait être de l'ordre de l'innovation sur d'autres produits qu'industriels et c'est pourquoi aujourd'hui et on peut aussi être sur de l'innovation de méthodes, de management. Voilà, on veut que ce lieu puisse être un accélérateur des

innovations sur le territoire aussi pour diversifier finalement son socle économique. Effectivement on n'est pas, à ce stade, sur une stratégie d'hyper spécialisation du Technopôle. Peut-être que demain, celles et ceux qui vont l'animer diront que finalement il est en train de se créer quelque chose et à cette occasion on verra comment on accompagne ce mouvement - là mais à ce stade on est plutôt sur un accompagnement des innovations au service du territoire. Et quel sera cet accompagnement et bien je le dis, il passera par un certain nombre d'acteurs mais, l'offre de services finalement elle est aussi la mobilisation de l'ensemble des expertises à l'échelle locale et régionale qui existent et qui ont d'ores et déjà pris date pour être présent physiquement dans ce Technopole ou pour y assurer des permanences en direction des porteurs de projets - je pense à l'expertise financière des banques, je pense à l'expertise de l'innovation, j'ai parlé de DECA, de la SATT, de BPI, de l'AER, de l'expertise de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Voilà, il y a la mobilisation de l'ensemble de cet écosystème sur ce lieu qui est d'ailleurs en voie d'être labélisé Pépinière à haute valeur ajoutée par la région Bourgogne Franche-Comté, qui est en voie d'être labélisé RETIS - on a une audition en novembre prochain là-dessus qui est, je crois qu'on peut le dire, le label le plus exigeant en matière d'accompagnement de l'innovation aujourd'hui en France. Donc je pense qu'on a peut-être encore des marges de progression, mais qu'en tout cas on est plutôt en train de poser des bases solides pour justement accompagner au mieux l'innovation sur ce territoire.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui. Jean-Claude LAGRANGE.

M. Jean-Claude LAGRANGE. - Franchement, après l'intervention de JérémY, que rajouter ? On voit vraiment que c'est militant maintenant. Depuis des années ensemble, on sait que ce territoire a déjà des atouts, des filières. Si M. LANDRE ne les connaît pas... demain on parlera de l'école du nucléaire, de l'école de l'hydrogène. On a un terreau plus que favorable avec des écoles d'ingénieurs, avec des lieux universitaires. On a des recherches privées, on a des filières et la Communauté comme d'autres agglomérations, elles ont besoin non pas d'un bâtiment mais d'une vitrine qui puisse regrouper tout ça. Et quand tu cites RETIS, JérémY, c'est peut-être là le fait d'être un vieil élu, on est parti d'avoir avec RETIS pour arriver à concevoir ce site Technopolitain. Aujourd'hui on boucle la boucle et on va en faire la preuve, parce que les acteurs sont déjà mobilisés. Il y a des Start-up qui sont intéressées. Celles qui sont déjà à une phase de développement, qui auront besoin de ce site parce qu'ils vont y retrouver des services, parce qu'on va parler aussi de l'entrepreneuriat, on va regrouper différents acteurs, comme le disait JérémY. La Communauté avait besoin d'un site pour l'ensemble de ces filières. Vous savez tout l'attachement que je porte, par exemple, pour le secteur du ferroviaire, mais ce site sera utile aussi à Mecateam, parce que c'est en lien avec l'IUT sur certains sujets, c'est en lien avec la recherche.

Donc voilà, si depuis le temps qu'on en parle, il faut encore expliquer, c'est qu'il y a les sachants et puis ceux qui ne comprendront jamais... c'est peut-être ça...

M. le Président. - Merci. D'autres prises de parole avant le vote ? Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER. - Oui, je vais bien entendu effectivement remercier Jean-Claude et JérémY des précisions qui ont été apportées. Moi je suis vraiment peiné, peiné de voir qu'effectivement un tel projet, qui mobilise effectivement tous ces écosystèmes. J'entends parler de pépinière à haute valeur ajoutée avec toute la mobilisation entrepreneuriale. Bon, il n'y a pas de doute, c'est un enrichissement très important du territoire et c'est une vitrine en même temps qui attire les regards des communautés voisines et puis des régions voisines. Alors de l'innovation pédagogique, de l'innovation industrielle, des partenariats multiples et en même temps des partenariats croisés et on remet encore en cause le bien-fondé d'une telle opération qui est une vitrine exemplaire encore une fois pour notre Communauté Urbaine... Franchement je pense qu'on devrait au contraire croiser nos regards et puis avoir un élan collectif vis-à-vis d'un tel projet.

M. le Président. - Merci. D'autres prises de parole ? M. LANDRE.

M. Charles LANDRE. - Oui, simplement pour dire à Daniel MEUNIER que soit il avait préparé son intervention avant la mienne, soit il n'a pas écouté. Vous parlez d'élan collectif, justement je viens d'apporter quelques réflexions complémentaires et si ça vous a permis à vous et vos collègues de préciser tout l'intérêt de ce projet, j'en suis ravi parce que sinon on aurait fait comme sur beaucoup de délibération dans ce conseil, on n'aurait pas eu de débats donc vous savez vous avez le droit d'être peiné et je vous ai toujours répondu avec le respect et je vous ai toujours écouté, mais ne travestissez pas ce que j'ai voulu dire. Bien évidemment que la création d'entreprises, c'est un enjeu majeur et que tout le monde doit se retrouver autour de ça surtout sur un territoire avec les atouts qu'on a dit mais aussi avec des difficultés économiques comme le nôtre. Mais essayez s'il vous plaît de ne pas rester dans la simplicité de la parole de la défense de la majorité contre l'opposition, ce serait mieux.

M. le Président. - D'autres prises de parole ? Je salue Mme le maire de Montceau qui est arrivée. Bonsoir. Et bien, écoutez, moi, je n'ai pas beaucoup de choses à rajouter parce que Jeremy PINTO a été très complet et Jean-Claude LAGRANGE a rappelé certaines choses.

C'est un projet qui, dès le départ, quand même, il faut l'intégrer parce que par rapport aux interrogations que vous faites M. LANDRE, dès le début du projet d'ailleurs, ce n'est pas que maintenant dès le début et les interrogations elles sont normales, elles sont logiques. Il ne faut pas vous offusquer quand on dit comme Daniel MEUNIER le dit : je ne comprends pas que ces questions reviennent encore, alors qu'on a fait la démonstration petit-à-petit de l'intérêt et ce qu'a rappelé Jeremy PINTO. Donc il n'y a pas de manque de respect, il y a juste une interrogation et une surprise. Dès le départ, ce projet a été imaginé par la Communauté, mais surtout par les partenaires, parce que moi je me souviens très bien, puisque j'étais à l'origine de ce projet avant même d'être Président de la Communauté et maire du Creusot, ce sont d'abord les partenaires qui nous ont demandé d'imaginer avec eux ce lieu qui, effectivement, a évolué au fur à mesure des années. Mais ce sont les partenaires de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au bénéfice du déménagement du lycée et du regroupement sur un seul lycée qui ont dit : « mais là, sans doute qu'on peut créer quelque chose », sans savoir que ça allait être encore une fois le Technopôle tel qu'on le présente aujourd'hui, mais en tout cas qui allait dans cet état d'esprit.

Et donc je crois que ça c'est aussi la garantie de quelque chose qui est sérieux, parce que ce sont, justement, les partenaires qui, à un moment donné, nous ont sollicités. Alors est-ce que c'est un gage de réussite ? Non, il n'y a jamais de gage de réussite à 100%, je le dis souvent, sur de tels projets il y a toujours des risques. Mais en tout cas, c'est un projet qui va, comme l'a rappelé Daniel MEUNIER, au-delà de notre propre territoire, parce qu'il intéresse d'autres territoires, notamment nous sommes sur Territoires d'industrie et, bien entendu, ce sera utile dans le cadre de Territoires de l'industrie. Obtenir le label pépinière à haute valeur ajoutée, ce n'est pas rien, c'est quelque chose qui nécessite quand même d'apporter des garanties aux partenaires financiers, parce que je rappelle que c'est un projet qui est extrêmement bien soutenu en termes de partenariat financier, à plus de 60%, ce qui montre aussi le sérieux. Et comme je l'ai dit déjà une fois, c'est aussi et ce sont nos partenaires qui nous ont dit : allons plus loin, allons plus loin ensemble. Nous sommes prêts à vous aider financièrement pour aller plus loin et donc nous allons plus loin. Moi je peux dire, sans trahir de secrets, je me tourne vers le vice-président en charge de ça, que nous avons déjà des demandes d'installations, qui sont des demandes d'installations importantes, importantes, 4 quasiment sûres.

Alors, il y a un comité d'agrément qui va bien entendu statuer, mais nous avons une demande de plus en plus forte d'intégrer ce Technopôle. Donc voilà moi ce que je souhaite dire. C'est vrai que c'est une délibération qui fixe le cadre général, mais on a toujours besoin de délibération qui fixe le cadre général. Après une fois qu'on dépasse le cadre général, il y a bien entendu les questions qu'on peut se poser plus précisément sur telle ou telle chose mais tout ça va arriver et tout ça les réponses devront être données. Tout va être fait en transparence encore une fois, pas simplement à la Communauté, mais aussi avec nos partenaires qui sont des partenaires qui sont complètement impliqués là-dedans. Nous avons aussi des partenaires qui comptent au niveau régional. Je pense à DECA BFC, qui est quand même un organisme qui

est reconnue aujourd'hui pour accompagner les projets en matière d'innovation. Et je ne vais pas tous les citer.

Ecoutez, on est confiants. C'est un investissement qui est important. Nous allons avoir un autre sujet tout à l'heure notamment sur les questions financières. C'est un projet qui a évolué et c'est un projet qui est en train de prendre une forme qui est déterminante pour l'avenir. Je le dis tout le temps, si nous n'avions pas créé les conditions collectivement de l'éco-système, notamment en particulier de l'industrie, mais pas que, mais notamment de l'industrie, on n'aurait pas aujourd'hui l'attractivité que nous avons. Et nous ne serions pas le pôle industriel qui est reconnu aujourd'hui partout. Donc c'est un travail collectif entre les collectivités, l'Etat, la région et puis surtout, surtout, les chefs d'entreprise. Mais pour que les chefs d'entreprise aient confiance, il faut leur donner aussi des gages de confiance et une telle infrastructure hub&go, et bien, c'est un gage de confiance. Et c'est là que vont émerger beaucoup de projets pour les 10-15-20 ans qui arrivent et qui vont encore plus conforter le tissu industriel ici.

Alors le nom. Moi je suis tout à fait d'accord qu'on ne soit pas d'accord avec le nom qui a été donné. Ça a été une recherche que nous avons faite aussi avec des partenaires extérieurs. On voulait un nom qui reflète un petit peu l'état d'esprit de ce lieu. Pourquoi hub ? On peut critiquer l'anglicisme. Moi il faut me trouver des synonymes à certains moments qui veulent dire la même chose en français. A certains moments, je n'en trouve pas. Qu'on le veuille ou non, qu'on le veuille ou non, et Dieu sait que je défends la langue française. Un lieu comme celui-là, il n'est pas simplement pour la France, pour un territoire, il se tourne vers l'Europe, parce que l'objectif c'est aussi de travailler à l'échelle européenne, et donc au niveau européen, on parle anglais avant tout. C'est comme ça, on peut le regretter, mais ce n'est pas le français la langue internationale. C'est l'anglais. Et comme on est sur un lieu qui par définition se veut international, il faut parler à ceux qui ne parlent pas forcément français de manière à ce que l'état d'esprit, ils puissent le percevoir tout de suite. Alors moi je veux bien traduire hub en français, mais ça ne va pas donner la même chose. Le mot Nœud ne sonne pas tout à fait comme le mot hub. Quand on parle d'un hub ferroviaire c'est un nœud ferroviaire. C'est d'ailleurs la volonté qu'on a sur Coriolis de faire un hub ferroviaire dans le cadre de la VFCEA notamment et on a eu cette volonté dès le départ on a parlé de hub ferroviaire. Quand on parle d'un Technopôle, si on dit un nœud, je ne suis pas certain que ce soit très attractif. Quant à Go, hub and go, Go parce que oui, on veut, on veut que ce soit un départ et un départ fort, donc on donne le go, mais le go est utilisé dans toutes les langues du monde et y compris en France tout le monde dit go, et pas départ forcément. On aurait pu l'appeler « Nœud et départ », mais je ne suis pas certain que ça aurait éventuellement donné le même effet. Donc voilà ce que je peux dire sur le Technopôle, sur hub&go, moi j'aime bien. On a le droit de pas aimer, mais en tout cas cela reflète bien l'état d'esprit et le travail que nous avons fait, y compris pour l'international.

Merci pour ces échanges et je vais mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ? Pour ? Unanimité je vous remercie donc pour les 2 délibérations puisque personne n'a demandé l'individualisation mais je pense que pour les 2 c'est le même vote, je vous remercie.

Mise en place de la gouvernance dans le cadre de l'offre de service du Technopole

Le conseil décide :

- *D'approuver la mise en place de la gouvernance du Technopôle telle que proposée dans le présent rapport*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Mise en place de la pépinière innovante dans le cadre du Technopole

Le conseil décide :

- *D'approuver les modalités et critères d'entrée dans le dispositif de la pépinière d'entreprise innovante*

- D'approuver la tarification des différents espaces du technopôle
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. CRESS- Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Attribution d'une subvention pour la poursuite du déploiement de l'action ACTESS - Animation et Coopérations Territoriales ESS sur le territoire Creusot Montceau

M. le Président.- Alors, puisqu'on est sur le développement économique, je vais terminer le chapitre économique et ensuite je passerai la parole à Daniel MEUNIER pour reprendre le chapitre financier. M. le Vice-président cela vous va ? Très bien.

Donc, je vais vous parler maintenant d'un autre sujet qui est lié à l'économie et qui est important, puisqu'il s'agit de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire avec l'attribution d'une subvention pour la poursuite du déploiement de l'action, que l'on appelle l'ACTESS, animation et coopération territoire économie sociale et solidaire sur notre territoire.

Je rappelle que lors des « Assises de la relance économique » - et nous sommes en train de préparer l'acte 2 d'ailleurs, ça ne s'appellera plus relance parce que la relance elle a déjà eue lieu, mais en tout cas l'acte 2 on va dire de l'économie - et bien l'économie sociale et solidaire était au cœur même d'une volonté partagée que nous avons eue de dire, et bien même si nous sommes un territoire qui a une préfiguration, une histoire industrielle et qu'il faut conforter, il faut développer d'autres types d'économie et donc l'économie sociale et solidaire qui je le rappelle touche tous les champs, y compris l'industrie d'ailleurs, puisque l'économie sociale et solidaire, c'est le modèle économique, c'est-à-dire on réinvestit tout ce qu'on gagne dans l'entreprise dans l'humain. C'est ça l'économie sociale et solidaire, c'est à dire le partage des bénéfices au service même de la production et des ressources humaines.

Et ce qu'on peut dire, c'est que le territoire communautaire est plutôt bien doté en économie sociale et solidaire quand on compare à la moyenne départementale, régionale on est plutôt, c'est ce qui est dit dans la délibération, sur une moyenne assez haute puisqu'au travers de la production d'études que fait cet organisme et de statistiques, d'enquêtes et bien nous apparaissent bien identifiés avec 1 300 structures sur le territoire dont 243 entités qui emploient près de 3500 salariés et qu'on identifie comme une économie sociale et solidaire. C'est un poids significatif sur notre territoire qui représentait 10,1% des établissements et 12,5% des emplois. Et donc nous sommes au-dessus de la moyenne départementale qui elle se situe à 10% et au-dessus de la moyenne régionale qui se situe à 11,4%. Et il faut continuer, il faut absolument continuer parce que c'est un modèle auquel nous croyons et qu'il faut absolument développer.

On s'appuie sur des organismes comme la CRESS de manière à encore développer l'économie sociale et solidaire. C'est donc ce qui nous est proposé dans la délibération, c'est à dire de poursuivre le travail avec l'ACTESS au travers d'une convention. Une subvention de 24 000 euros que nous allons attribuer dans le cadre d'une convention pour poursuivre le travail qui a déjà bien commencé avec l'ACTESS et qui, à mon sens et au sens de la majorité communautaire, doit se poursuivre. Voilà résumé la délibération, mais bien entendu je suis prêt à répondre aux interrogations, s'il y en a. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Non. Des personnes... Attendez je vérifie qu'il n'y ait pas de prise illégale d'intérêt. Non, apparemment il n'y en a pas. Donc est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

CRESS- Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Attribution d'une subvention pour la poursuite du déploiement de l'action ACTESS - Animation et Coopérations Territoriales ESS sur le territoire Creusot Montceau

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec la CRESS BFC pour l'action ACTESS ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ;
- D'autoriser le versement de la subvention de 24 000 € ;
- D'imputer la dépense sur le budget correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

II - QUESTIONS FINANCIERES

1. Mise à jour des AP/CP

2. Budget Principal - Vote d'une décision modificative

3. Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative

4. Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative

5. Fonds de concours - Modification des règles d'attribution

M. le Président. - Voilà, nous revenons, mes chers collègues, au chapitre financier et je vais passer la parole à Daniel MEUNIER sur les questions financières. Donc, peut être présenter les unes à la suite des autres. Il y en a 4, 5 même. Il y a : une mise à jour d'AP/CP, budget principal - décision modificative, budget annexe eau - décision modificative, assainissement - décision modificative et un fonds de concours. On passe les 5 et puis ensuite je mets bien entendu au débat et au vote individuel parce que ça ne concerne pas tout à fait les mêmes choses. Voilà.

M. Daniel MEUNIER. - Bien, mes chers collègues, je vais essayer de vous synthétiser au mieux les 5 notes qui sont à l'ordre du jour.

Premier point effectivement la mise à jour des AP/CP. Donc ces ajustements sont liés, encore une fois, à des contraintes calendaires que nous imposent les évolutions et puis les aménagements dans les différents travaux. Je précise que cela ne vient en aucun cas remettre en question les montants globaux affectés aux différents chantiers et projets, mais ça concerne prioritairement une répartition dans le temps. Donc des ajustements qui sont de divers ordres.

Tout d'abord, premier point au budget principal. Là, il vous est proposé d'augmenter les crédits de paiement pour les autorisations de programmes suivantes : l'acquisition de matériels techniques et ouvrages d'art pour tenir compte spécifiquement de commandes supplémentaires, de procéder à l'ajustement de planning des réalisations de paiement qui conduit à une réduction de ces paiements pour 2023 alors pour les travaux de Montceau sur le Magny, le centre bourg de Gélard, l'immeuble du Thiellay avec les réserves de l'Écomusée et le chantier des collections, l'Eurovélo 6, la recyclerie, les travaux d'eaux pluviales. Il vous est également proposé d'augmenter le montant de l'autorisation de programme Technopôle, anciennement site technopolitain, dont vient de nous parler Jérémy, ainsi que les crédits de paiement pour l'année 2023 pour intégrer un ajustement, mais vous vous en doutez toutes et tous ceux des coûts de matériaux et puis aussi les problématiques de décalage de travaux.

Au budget eau potable, concernant ces AP/CP, il nous faut ajuster à la hausse le crédit paiement en 2023 de l'AP/CP qui est de l'AP/CP relative au barrage, au captage pour tenir compte du planning prévisionnel des travaux sur le barrage de Saint Sernin du Bois, barrage qui a subi de réelles transformations. Le compte prévisionnel 2023 de l'AP/CP relative à la protection des ressources est également ajusté à la baisse pour tenir compte de l'évolution des opérations correspondantes. Voilà donc pour la mise à jour des AP/CP.

Nous allons passer aux décisions modificatives qui, bien entendu, viennent à l'appui des ajustements des AP/CP et plus particulièrement aux ajustements à la hausse de crédits. Donc il nous faut accepter les décisions modificatives. Celles-ci concernent dans un premier temps le budget principal, le budget annexe eau et le budget annexe assainissement.

Premier point pour le budget principal, en fonctionnement, nous avons l'ajustement de la dotation pour des admissions en non-valeur, de dépenses imprévues, de frais de mission, le versement de subventions pour la Fabrique du patrimoine et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Bourgogne Franche-Comté. Si vous vous souvenez, ce sont des délibérations qui nous ont concernés et que nous avons soumises au précédent conseil et de la cotisation annuelle de l'adhésion à l'association Villes de France. Toujours au budget principal, le solde à verser dans le cadre de la convention entre la CUCM et le département pour faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Nous avons aussi un ajustement de crédit pour la collecte en points d'apport volontaire dans le cadre du recours à des prestataires extérieurs et nous avons également intégré en dépenses et en recette une dotation complémentaire qui est liée au surcoût de traitement des déchets suite à l'incendie du SMET avec le versement de la prise en charge de l'assurance en contrepartie de PAPREC, vous savez que PAPREC c'est l'opérateur pour le tri du recyclage et de la valorisation des déchets. Nous avons une régularisation de taxe foncière à intervenir de l'usine CMR pour la période 2019-2022, une dotation complémentaire dans le cadre de l'accompagnement aux porteurs de projets agricoles. Nous avons aussi une recette qui correspond au reversement à intervenir de la redevance par la SPL Sud Bourgogne THD et puis suite à la notification définitive, un ajustement du montant de l'attribution et de la contribution du fonds de péréquation intercommunal et communal. Autre ajustement, il s'agit d'un ajustement de la dotation aux amortissements des immobilisations avec la contrepartie en section d'investissement et là ce sont tout simplement des opérations d'ordre. Au budget principal mais toujours en investissement, nous devons intégrer des ajustements de crédit d'opérations pour les travaux de Montceau - Le Magny et Gélénard pour le centre-bourg, les réserves de l'Écomusée, l'Eurovélo 6, chantier des collections, des ouvrages d'art, la recyclerie, les eaux pluviales, l'OPAH et le fonds d'aide au règlement immobilier, le fonds agricole, les sentiers de randonnée mais aussi l'acquisition de matériels de transport et également les travaux pour le Technopôle afin de prendre en compte comme je l'ai dit précédemment les révisions de prix, l'ajustement du coût et des coûts des matériaux, le décalage des travaux et puis l'échéancier prévisionnel des paiements donc la AP qui correspond, étant précisé bien entendu que ces éléments feront également l'objet d'un avenant qui sera soumis ultérieurement à l'approbation du conseil communautaire. Nous avons des écritures d'ordre équilibrées en dépenses et recettes pour constater le transfert des frais d'études en compte de travaux et la régularisation comptable d'une session, ainsi que des opérations d'ordre qui permettent la régularisation comptable d'avance sur marché et également de comptes budgétaires. Ajustement de dotations relatives aux dépenses imprévues et au recours à l'emprunt. Voilà les modifications concernant le budget principal.

Pour le budget annexe eau. Tout d'abord en fonctionnement, des ajustements de crédit qui sont des ajustements de crédit relatifs aux résultats du compte d'exploitation définitif 2022, de la régie intéressée eau potable et de la dotation aux amortissements notamment. Au budget annexe eau mais cette fois-ci en investissements, c'est un ajustement des crédits de paiement de l'opération relatives aux travaux engagés sur le barrage de Saint-Sernin-du-Bois qui tient compte du planning prévisionnel de réalisation des prévisions de facturation et en conséquence des entreprises ainsi que des redéploiements de crédits de paiement entre les AP relatives au réseau d'eau brute et la rénovation des réseaux d'eau potable, que l'on intègre effectivement à cette décision modificative. Et puis on intègre aussi la coordination des travaux aux opérations de voirie et adaptation des dotations en fonction de l'avancement réel des différents projets.

Au budget annexe assainissement, en fonctionnement tout d'abord, un ajustement de crédits relatif aux résultats du compte d'exploitation définitif 2022, de la régie intéressée assainissement collectif notamment. Et en section d'investissement à ce budget annexe assainissement, des écritures d'ordre équilibrées en dépenses et recettes qui constatent que tout simplement le transfert de frais d'études en

compte de travaux. Voilà pour les variations AP/CP et puis les différents budgets - modifications aux différents budgets.

Concernant le dernier point qui est un petit peu différent, il s'agit du fonds de concours avec une modification des règles d'attribution. Donc vous savez que ce fonds de concours, c'est avant tout un fonds de concours qui est destiné à illustrer la solidarité communautaire à destination des petites communes, tant le soutien effectivement que l'on apporte aux exploitants agricoles pour les aider à bénéficier des ressources en eau que dans l'entretien des chemins ruraux. Plusieurs observations nécessitant une révision, nous ont été adressées par l'Etat en mai dernier. Jusqu'alors ces fonds après instruction des dossiers étaient versés par décision du Président de la Communauté Urbaine, il nous est d'ores et déjà demandé pour ses décisions de réaffirmer pleinement la compétence du conseil communautaire pour pouvoir poursuivre l'attribution de ces soutiens financiers. Donc en conséquence l'aide est versée non plus après l'adoption d'une décision que j'appellerais décision entre guillemets « Président », mais d'une délibération du conseil communautaire. Nous avons donc à nous prononcer sur les demandes faites par les Communes. Ces demandes ont été annexées à cette note et elles vont donc permettre d'affecter et imputer les montants décrits au budget 2023. Voilà d'une manière synthétique présentées les 5 notes que le Président m'a demandé de présenter avant que nous passions à un vote individualisé.

M. le Président. - Merci, alors si vous souhaitez prendre la parole, précisez bien sur quelle délibération, c'est important puisqu'il y a une présentation qui était faite à la suite. Qui souhaite prendre la parole ? Oui Mme JARROT. Micro ? Oui le micro arrive.

Mme Marie-Claude JARROT. - Merci, M. le Président. Bonsoir Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je voudrais simplement avoir une précision sur la partie : réserves Ecomusée. Est-ce que dans les sommes sont comprises les collections de musées d'écoles qui font partie qui sont la propriété de l'Ecomusée, est-ce que cela a été budgété ?

M. le Président. - Je ne suis pas certain qu'on ait la réponse tout de suite, mais on pourra vous la communiquer.

Mme Marie-Claude JARROT. - Oui, oui. Car ce sont des collections importantes comme vous le savez M. le Vice-président et elles sont la propriété de l'Ecomusée donc elles doivent être protégées. Oui je sais que vous les avez vues...

M. le Président. - Non, non, mais on vous dira, on vous dira, on va vérifier si c'est bien dedans parce que les collections sont tellement importantes que, voilà, je comprends que le vice-président n'ait pas forcément en tête...

Mme Marie-Claude JARROT. - Elles sont importantes, on les protège, mais je pense que c'est de la responsabilité de la Communauté puisqu'elles lui appartiennent.

M. le Président. - Si c'est sa propriété, oui. On va vérifier.

M. Daniel MEUNIER. - Oui, je pense que votre question concernant aussi la protection et le transfert.

Mme Marie-Claude JARROT. - Oui.

M. Daniel MEUNIER. - D'accord, à vérifier.

M. le Président. - Merci. D'autres prises de parole ? M. LANDRE.

M. Charles LANDRE. - Oui deux remarques sur la délibération concernant la modification du budget principal. D'abord je constate qu'il y a près de 1 200 000 euros qui concernent la question des déchets, avec notamment les 650 000 euros de régularisation de taxe foncière sur lesquels vous êtes passés assez vite. J'aimerais savoir si ces 650 000 euros qui n'ont pas été réglés par CMR constituent une régularisation a posteriori ou une absence de versement pour les années concernées par CMR. De la même façon, j'observe qu'on rebudgete 600 000 euros, dont 450 000 euros, pour la collecte en points d'apport volontaire. Alors est-ce que c'est le dernier ajout au budget puisque vous n'avez eu de cesse de dire dans cette assemblée que ça allait coûter moins cher. Normalement, il va y avoir un passage en régie mais je vois qu'on a voté énormément de décisions modificatives sur la question de la collecte en points d'apport volontaire pour finalement payer des prestations de services supplémentaires.

Et puis évidemment sur le site technopolitain. Je ne suis quand même pas étonné, j'avais alerté l'année dernière exactement à la même époque sur le sujet. On augmente encore le budget de presque 2 000 000 d'euros. Je rappelle qu'on est quand même passé sur cette question de 5 100 000 à aujourd'hui presque 15 000 000 d'euros - 14 800 000 dans le nouveau projet budgétaire que vous nous présentez, ce qui représente une augmentation de 161%. Je crois que là pour le coup on se démarque et on parlera de nous et on bat des records même en la matière. Bon je vais pas redire ce que j'ai dit l'année dernière dans le détail mais je trouve finalement assez - oui je le dis - lamentable, qu'année après année les coups de cette structure aient explosés alors même que les discours qui étaient tenus autour étaient à l'inverse. Vous avez dit qu'il fallait adhérer à la Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise parce que justement la question de la gestion d'un tel projet et de la maîtrise des coûts seraient parfaite. Ensuite, on nous a demandé de revoter des avenants notamment concernant - c'était comme ça que c'était présenté - l'évolution des coûts des matériaux. Et bien là on en serait à plus de 5 000 000 uniquement pour l'évolution des coûts des matériaux depuis que vous nous présentez cet argument-là. Je crois que ce budget, ce projet pardon, n'a manifestement pas été budgété sérieusement au départ et que je pense qu'on va encore voter des phases de travaux supplémentaires et c'est bien dommage parce que je crois que quand on parle à longueur de journée de maîtrise de la dépense publique et qu'on demande aux habitants de faire des efforts, notamment dans cette assemblée il leur a été demandé de faire des efforts fiscaux. Et bien la moindre des choses c'est que on ne reçoit pas des avenants systématiquement sur ce genre de projets.

M. le Président. - Bien avant de passer la parole à Jean-François JAUNET, je vais quand même moi répondre sur la dernière partie. Vous voyez on ne s'offusque pas nous quand vous utilisez des mots comme lamentable, on ne s'offusque pas nous et bien on va répondre. On ne s'offusque pas. Je ne m'offusque pas, vous utilisez des mots comme lamentable, vous imaginez ! Donc moi je ne m'offusque pas, je vais vous répondre par contre. Heureusement que la mauvaise foi n'étouffe pas. Parce que malheureusement il y a longtemps que vous ne pourriez plus dire ces choses-là, parce que quand je vous entends dire que le projet il est passé de 5 millions à 14 millions, c'est de la mauvaise foi. Et c'est au moins la 5^{ème} fois que vous le dites. C'est à dire à chaque fois qu'y a le sujet du Technopôle, vous nous ramenez le projet à 5 millions, vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit tout à l'heure, mais c'est souvent comme ça, vous posez des questions, vous n'écoutez pas. Le projet à 5 millions était le projet d'origine, mais le projet actuel est complètement différent. On n'est pas sur le même projet. Et si on n'est pas sur le même projet, et c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est parce que justement les partenaires ont voulu qu'on fasse évoluer ce projet. Et quand je parle des partenaires, je parle essentiellement des partenaires financiers car je rappelle que le projet est subventionné à plus de 60%. Donc si ce projet, qui au départ était un lieu imaginé pour, effectivement, travailler en synergie avec les laboratoires, l'enseignement supérieur et les entreprises, le dimensionnement n'était pas le même. Je l'ai dit tout à l'heure, je l'ai dit donc ne comparait pas les 5 millions du projet que nous avons imaginé au départ, avec un projet qui consiste à mettre un Technopôle - hub&go pour simplifier - qui a une nature complètement différente en termes de dimensions. Et je le rappellerai à chaque fois que vous le direz parce que c'est de la mauvaise foi.

Quant aux coûts qui explosent. Oui les coûts explosent, mais c'est vrai que dans le monde où vous vivez vous, il n'y a pas eu de crise Covid, il n'y a pas eu de guerre en Russie, il n'y a pas d'explosion des

coûts des matériaux et des matières premières, il n'y a pas d'entreprises qui se retrouvent en difficulté sur certains chantiers. Il n'y a pas ça, donc forcément vous ne pouvez pas comprendre qu'un chantier, quel qu'il soit, et moi je vous mets au défi de trouver un chantier de telle envergure qui n'a pas subi l'évolution de coûts telle que nous les subissons, qui n'a pas subi l'arrêt d'une entreprise qui elle ne peut plus se fournir non plus et qui donc suscite et entraîne une relance de marché et donc un coût supplémentaire et donc une inflation sur les prix. Mais, écoutez, continuer de vivre dans le monde où vous vivez ou vous pensez vivre c'est très bien, vous êtes le seul, il n'y en a pas d'autres. Moi je vous souhaite plein de bonheur dans le monde où vous vivez sans crise, sans augmentation des prix, sans aléas de chantier, etc. Mais moi ne peux pas accepter ça. Je veux dire, que l'on mette en avant à chaque fois que les prix augmentent. Ecoutez ce n'est pas la Communauté Urbaine qui ne sait pas faire des budgets. Je pense que c'est en plus quelque part, ce n'est pas la première fois que vous le faites, porter un discrédit sur les personnes qui travaillent en interne à la Communauté sur l'élaboration des budgets et des AP/CP. C'est un sacré discrédit que vous portez. Ce n'est pas la première fois que vous faites. Bien entendu, ils apprécieront. On peut se tromper à certains moments. Quand on se trompe, on le reconnaît. Et moi je suis le premier à le reconnaître, mais là nous sommes soumis à des aléas, écoutez voilà c'est comme ça, et c'est la seule réponse que je peux vous apporter parce que c'est la réalité et je vais passer la parole à Jean-François JAUNET sur les déchets.

M. Jean-François JAUNET. - Merci M. le Président. Pour vous répondre M. LANDRE, en fait effectivement deux choses concernant tout d'abord la régularisation sur la taxe foncière. C'est une ligne que les services ont écrit par précaution, mais un travail est en cours pour ne pas payer cette régularisation, puisqu'elle arrive effectivement un peu de façon inopinée sans vraiment de raisons auprès de la Communauté. Donc on travaille sur ce sujet-là.

Sur l'autre sujet concernant l'augmentation de collectes en point de proximité. En fait on avait prévu une ligne bien moindre parce qu'on avait continué à maintenir un prestataire pour tout ce qui était collecte en centre-ville, puisque nos véhicules, qui sont arrivés fin décembre l'année dernière, devaient collecter le reste du territoire. Malheureusement, comme on n'est pas dans un monde parfait et bien nos trois véhicules qui sont arrivés en décembre, lorsqu'ils ont été mis en service en janvier sont tombés en panne dès la mise en service et depuis et bien pratiquement 10 mois, on en a en permanence 2 sur 3 qui sont en panne. Et donc on est obligé de louer des véhicules pour pouvoir assurer le service ou de faire appel aux prestataires. On fait un travail effectivement avec les fournisseurs, mais ce n'est pas propre à la Communauté, puisque moi je connais une caserne de pompiers qui a reçu un véhicule qui lorsqu'il a été livré ne fonctionnait pas non plus. Donc on a des difficultés avec pas mal de fourniture de matières et quand on a des choses complexes avec le châssis fait par une entreprise, la benne par une autre, la grue par une autre, mais c'est pareil pour tous les véhicules un peu sophistiqués. C'est très compliqué d'avoir des véhicules qui fonctionnent du premier coup. Donc, on n'avait pas anticipé qu'on aurait autant de pannes et il a fallu rallonger cette ligne budgétaire.

M. le Président. - Très bien. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? M. LANDRE.

M. Charles LANDRE. - Juste une précision sur la taxe foncière, c'est les impôts qui estiment que le calcul a mal été fait ou c'est une absence de versement de la part de CMR. C'était ma question.

M. le Président. - Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET. - Normalement CMR n'était pas soumis à ce type de taxes et donc en fait il y a une appréciation des services fiscaux qui est relativement récente et sur laquelle on est en train de se pencher pour éviter de payer cette somme.

M. le Président. - D'autres prises de parole ? Non. Alors je mets aux voix, délibération par délibération. D'abord sur la mise à jour des AP/CP. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas

voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre sur les AP/CP ? Personne n'est contre donc c'est adopté à l'unanimité.

Mise à jour des AP/CP

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans les annexes jointes au présent rapport ;
- De voter les ajustements des montants de crédits de paiement pour les autorisations de programme suivantes, acquisition de matériel technique, ouvrages d'art, travaux sur Montceau le Magny, Gévelard – Centre Bourg, l'Immeuble le Thiellay (les Réserves Ecomusée et le Chantier des collections), l'Eurovélo 6, la Recyclerie, les travaux d'Eaux Pluviales, Barrages – captages, Protection des ressources, Rénovation réseaux d'eau potable et Travaux réseaux d'eau brute ;
- De voter l'actualisation du montant de l'AP et le montant de crédits de paiement consacrés au Technopole.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Décision modificative sur le budget principal. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? 2. Pour ?

Budget Principal - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Sur la décision modificative qui concerne cette fois l'eau. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Les 2 je suppose oui.

Budget annexe Eau - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- D'adopter la décision modificative du budget annexe Eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président.- Et sur l'assainissement, est ce que c'est le même vote ? 2 contre ? 2 contre sur le l'assainissement. Pas d'autre contre, pas d'abstention. Merci.

Budget Assainissement - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- D'adopter la décision modificative du budget annexe Assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

M. le Président. - Et enfin sur les fonds de concours - modification des règles d'attribution, est-ce qu'il y a des personnes qui ne votent pas ? Qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Je vous remercie.

Fonds de concours - Modification des règles d'attribution

Le conseil décide :

- *De modifier la délibération n° n°22SGADL0086 du 06 octobre 2022 en supprimant la délégation donnée au Président de prendre toute décision relative « à l'attribution de fonds de concours aux communes et l'entretien des chemins ruraux ; fixation de la durée d'amortissement de ces fonds de concours » et à l'« attribution et versement de fonds de concours aux communes pour la réalisation de travaux de forage ou de retenue d'eau destinés à une utilisation conjointe des exploitants agricoles ».*
- *D'approuver la modification du règlement d'attribution des fonds de concours pour l'entretien des chemins ruraux telle qu'elle figure en annexe ;*
- *D'approuver le versement des fonds de concours tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport ;*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes correspondantes du budget 2023 ;*
- *D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce cadre.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Demande de subvention 2023 - Appel à projets La Fabrique du Patrimoine à Autun pour une valorisation du patrimoine aux abords du canal du Centre

M. le Président. - Nous passons au développement territorial cette fois, avec une demande de subvention, un appel à projets la Fabrique du patrimoine. Cyril GOMET.

M. Cyril GOMET. - Merci, M. le Président. L'association, La Fabrique du patrimoine a remporté un appel à projets lancé par Voies navigables de France qui avait pour titre "Douce mobilité poésie" - j'insiste sur le titre en faisant un clin d'œil à notre collègue Daniel MEUNIER - pour décliner son projet sur une durée de 3 ans. Cette association a sollicité les collectivités locales traversées par le canal du centre et toutes ont répondu favorablement. Nous sommes donc sollicités à hauteur de 2000 euros pour disposer de 2 bouées de balisage - que je qualifie de bouchons de pêcheurs pour ma part - pour identifier deux sites de notre territoire communautaire. Je vous invite à découvrir ses réalisations dans le dossier joint. Nous avons adopté il y a quelques instants une décision modificative au budget principal qui nous permet d'honorer cette demande de subvention. Aussi ce rapport nous sollicite pour autoriser le versement de 2000 euros à la Fabrique du patrimoine. Je vous remercie.

M. le Président. - Merci. Des questions ? Prises de parole ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui s'abstiennent ? Qui ne souhaitent pas voter ? Qui sont contre ? Pour. Je vous remercie.

Demande de subvention 2023 - Appel à projets La Fabrique du Patrimoine à Autun pour une valorisation du patrimoine aux abords du canal du Centre

Le conseil décide :

- *D'autoriser le versement d'une aide de 2 000 € au profit de l'Association La Fabrique du Patrimoine à Autun.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. RCEA - opérations de mise à 2x2 voies traversée de BLANZY, MONTCEAU-GENELARD et amélioration de la traversée de MONTCEAU - approbation des partis d'aménagements, des domanialités futures, du principe de la poursuite des études écologiques et du schéma directeur de signalisation

M. le Président.- RCEA donc, RCEA sans présentation puisqu'il s'agit de l'opération de mise en 2 fois 2 voies que vous connaissez bien, avec l'approbation des parties d'aménagement. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

RCEA - opérations de mise à 2x2 voies traversée de BLANZY, MONTCEAU-GENELARD et amélioration de la traversée de MONTCEAU - approbation des partis d'aménagements, des domanialités futures, du principe de la poursuite des études écologiques et du schéma directeur de signalisation

Le conseil décide :

- *d'accepter le parti d'aménagement de la RCEA entre Blanzay et Gênelard.*
- *d'accepter les principes de domanialité et les remises de voirie et infrastructures tels que présentés en annexe.*
- *d'accepter les principes d'aménagement écologiques proposés sur les sites de compensation et le principe de mise en place d'une convention de gestion entre la DREAL et la CUCM.*
- *de valider le principe de jalonnement au niveau du futur échangeur de Blanzay Ouest.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Pérennisation du dispositif allocation eau

M. le Président.- Au chapitre Développement durable. Jean-Marc FRIZOT étant absent, je vais vous présenter, mais j'en ai déjà parlé dans le propos liminaire, la pérennisation du dispositif d'allocation eau. Je rappelle simplement, parce que j'en ai déjà parlé tout à l'heure, que c'est une délibération que nous avons prise en octobre 2022 où nous avons décidé donc d'aider ceux qui en ont le plus besoin pour payer l'eau, notamment en nous basant sur un indice qui est l'indice OCDE, un indice de référence où le taux d'effort, le montant d'effort en tout cas pour l'eau et l'assainissement ne doit pas dépasser au maximum 3% des ressources disponibles. Partant de là, nous avons élaboré notre allocation eau. Je ne redonne pas les chiffres que j'ai donnés tout à l'heure, mais beaucoup de personnes éligibles l'ont demandée avec une moyenne de 52 euros d'attribution. C'est une moyenne. Certains ont touché plus, d'autres moins. Et donc il nous est demandé et bien de mettre en œuvre ces modalités au travers de 2 conventions. Une convention de sous-traitance qui avait été signée elle aussi en octobre 2022 entre la collectivité et CME afin de garantir le respect du RGPD. Et puis une autre convention de partenariat qui a été signée entre la collectivité et la caisse d'allocations familiales le 19 juillet 2022 pour une durée de 3 ans.

Voilà ce qui nous est proposé, c'est de pérenniser ce dispositif, ces modalités pour ce qui concerne en tout cas les allocataires CAF avec la possibilité d'étendre le dispositif aux allocataires de la MSA, c'est-à-dire Sécurité sociale agricole que beaucoup connaissent, et de la CARSAT ou de la caisse de retraite des agents miniers. Tout ça sera expertisé en 2024 de manière à étendre, si nous le pouvons, à ces 2 caisses, les deux bénéficiaires des caisses, les bénéficiaires. Voilà est-ce qu'il y a des questions ? Prises de parole ? Non. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Je vous remercie.

Pérennisation du dispositif allocation eau

Le conseil décide :

- *D'approuver le rapport ci-avant,*
- *De pérenniser le dispositif de l'allocation eau comme suit :*
 - *Bénéficiaires : allocataires CAF hors étudiants non boursiers, pour lesquels le taux d'effort est supérieur à 3% au regard de leurs ressources disponibles ;*
 - *Montant d'aide : différence entre la « facture nette » (facture théorique établie selon le volume garanti correspondant à la composition du ménage : 40 m3 par an pour une personne, 70 m3 par an pour deux personnes, 100 m3 par an pour trois personnes, 120 m3 par an pour quatre personnes, 140 m3 par an pour cinq personnes, puis 20 m3 par an supplémentaires par personne supplémentaire) et le montant d'effort pour l'eau et l'assainissement égal à 3% maximum de leurs ressources disponibles, d'un montant de 20€ au minimum ;*
 - *Versement : virement bancaire effectué par le régisseur eau et assainissement directement sur le compte bancaire du bénéficiaire après son accord. La CUCM lui aura préalablement versé le montant total estimé. Le régisseur met en œuvre un suivi comptable et financier de façon à permettre un bilan annuel et le reversement à la CUCM du montant non versé.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Convention de financement pour la création d'un poteau incendie pour assurer la protection du complexe Jean Bouveri à Montceau-les-Mines

3. Territoire communautaire - eau-assainissement - rapports des délégataires 2022 -

4. Territoire Communautaire - présentation des RPQS Eau-assainissement 2022

M. le Président.- Chapitre développement durable donc, 2^{ème} délibération : une convention de financement pour la création d'un poteau à incendie. Je mets aux voix. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Qui s'abstiennent ? Contre ? Pour ? Merci.

Convention de financement pour la création d'un poteau incendie pour assurer la protection du complexe Jean Bouveri à Montceau-les-Mines

- D'approuver les termes de la convention à passer avec la ville de Montceau-les-Mines pour la prise en charge financière des travaux de construction d'un poteau incendie à proximité du complexe sportif Jean Bouveri à Montceau-les-Mines.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Alors pour les autres : territoire communautaire - rapport des délégataires. Nous avons deux rapports. Le rapport des délégataires et la présentation des RPQS. Donc là aussi ce sont des rapports assainissement. Je ne propose pas qu'on adopte ou pas, là c'est une prise. Tout le monde prend acte des rapports ? C'est bon ? Très bien, je vous remercie.

Territoire communautaire - eau-assainissement - rapports des délégataires 2022

Le conseil décide :

- de prendre acte des rapports des délégataires SAUR et CME relatifs à l'exploitation des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022.

Observations : Prise d'acte.

Territoire Communautaire - présentation des RPQS Eau-assainissement 2022

Le conseil décide :

- de prendre acte des rapports annuels relatifs au prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022 ;
- de mettre sous quinze jours, ces rapports à la disposition du public qui pourra les consulter au siège de la Communauté Urbaine, le public en ayant été informé par voie d'affichage.

Observations : Prise d'acte.

5. CUCM - Kit événement zéro déchet - Mise à jour des conditions particulières de mise à disposition

6. Appel à projets CITEO - Autorisation de candidature -

M. le Président.- Le kit événement zéro déchets. C'est une mise à jour des conditions particulières. Pas d'objection ? Unanimité également ? Je vous remercie.

CUCM - Kit événement zéro déchet - Mise à jour des conditions particulières de mise à disposition

Le conseil décide :

- D'approuver les termes modifiés des conditions particulières et générales de mise à disposition du kit événement Zéro Déchet ;
- D'approuver la modification des tarifs appliqués pour le remplacement des éléments du kit, en cas de non-respect des conditions de prêt et en cas de perte ou de dégradation du matériel.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Un appel à projets CITEO, c'est une autorisation de candidatures, donc on va candidater à des appels à projets comme nous le faisons toujours avec CITEO de manière à avoir des subventions. Je suppose que personne n'est contre ? Personne ne s'y oppose ? Personne ne s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

Appel à projets CITEO - Autorisation de candidature

Le conseil décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à déposer une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire dans le cadre de l'appel à projets « Collecte 2023 : Mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques » sur les leviers C et F.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat afférent avec CITEO et à faire toutes démarches relatives à ce dossier.

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2022

8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

M. le Président.- Et puis ensuite deux rapports, deux prises d'acte également. Là c'est une présentation rapide que va nous faire Jean-François JAUNET sur les 2 sujets puisque les 2 sont liés. Jean-François JAUNET.

M. Jean-François JAUNET.- Merci, M. le Président. Je vous invite à prendre sur le rapport numéro 7 directement la 3^{ème} ligne de la délibération avec un petit diaporama pour vous faire une présentation simplifiée qu'on fera à deux voix puisque Bernard FREDON, notre collègue en charge du PCAET, prendra la main sur les diapos qui le concerne. Donc finalement ce rapport sur le contexte qui était fort en 2022, avec le plan de mandat qui continue d'être au cœur de notre action, que ce soit les transitions économiques, sociales, écologiques, numériques, un PCAET sur lequel on va revenir tout à l'heure, des pratiques professionnelles plus sobres au niveau du fonctionnement interne de la collectivité qui doit être exemplaire et responsable. Notre collègue Laetitia MARTINEZ n'est pas là, mais elle aurait eu plaisir à apprendre que sur 7 agents qui ont bénéficié d'une promotion interne 5 étaient des femmes. La Communauté, comme toutes les collectivités, s'est bien entendue astreinte à un plan de sobriété énergétique pour l'hiver passé. Le service achats, qui est récemment apparu fait une politique durable et fait des critères, notamment pour tout ce qui est appel d'offres, sur des conditions voilà liées au réemploi, aux écolabels. On a aussi bien avancé avec Roger BURTIN sur tout ce qui est coopération territoriale avec des groupements de commande, des formations mutualisées, des services de remplacement. Pour la population, le travail sur la mobilité douce continue avec l'augmentation de location de vélos électriques avec notamment un point très important : plus 20% en termes de transports urbains sur toutes les lignes

et 44% pour la navette TGV, suite sans doute à l'ajustement qui a été fait récemment. L'allocation eau, je n'y reviens pas ça a été présenté. Le plan local de prévention des déchets qui a été adopté par notre collectivités. On travaille notamment sur tout ce qui est prévention avec la mise en place, par exemple, de compostage partagé. Vous avez une illustration sur ce qui s'est fait dans le quartier du Tennis et ça fonctionne très bien. Donc comme quoi, finalement, quand les citoyens s'emparent de ces questions-là, ils peuvent de façon tout à fait autonome gérer une grande partie de leurs déchets fermentescibles. Un zoom sur les déchetteries où on voit que finalement les 2 grosses déchetteries à elles 2 - on considère qu'il y a 88% des apports de déchets sur ces 2 grosses déchetteries - des flux notamment très importants en termes de gravats et déchets verts à hauteur de 30%. Le réemploi qui est mis en œuvre est une valorisation importante, puisque la collectivité dépasse déjà depuis assez longtemps les objectifs de la loi sur la transition, on est à plus de 66% de valorisation alors que la loi est de 65% demandés en 2025, une valorisation matière ou une valorisation énergétique. Et un exemple de ce qu'on peut faire avec des déchets recyclés, là on a pris comme exemple les bouteilles de PET clair, on en a récupéré 294 tonnes l'an dernier, ce qui représente par exemple la fabrication de plus de 150 000 couettes ou de 1 700 000 d'ours en peluche. Sur les politiques territoriales, on a évoqué l'économie sociale et solidaire mais il y a aussi un travail qui est fait sur l'écologie industrielle territoriale, le développement de l'Eurovélo 6, les sentiers de randonnée et puis un fort dynamisme de tout ce qui est en lien avec l'OPAH. Je vais passer la parole à Bernard qui va prendre la suite.

M. Bernard FREDON. - Merci Jean-François JAUNET. Notre PCAET, adopté en octobre 2020, arrive à mi-parcours et doit faire l'objet d'un bilan. Ce bilan doit servir en premier lieu à la collectivité. C'est un outil de visualisation de l'état d'avancement des actions qui va permettre de juger de l'avancée de ses actions et des dynamiques lancées dans le cadre du PCAET et d'ajuster la mise en œuvre du programme pour ses actions pour les 3 années restantes, en s'appuyant notamment sur un bilan des avancées réalisées et des difficultés rencontrées. Vous retrouvez sur vos tablettes 2 diapositives. Une sur les indicateurs quantitatifs collectés où nous constatons que sur 48 actions, 40 ont été engagées. Et pour la seconde, qui est un indicateur de dynamique de progression où nous constatons que sur 38 actions engagées et non achevées 21 sont en cours. Concernant les pistes de progression pour les 3 prochaines années, un zoom sur certaines actions phare avec une analyse de leur déroulé et résultat, un examen sur l'évolution des indicateurs territoriaux, des éventuels besoins de recadrage des objectifs inscrits dans la stratégie du PCAET au regard de ces évolutions et une synthèse des principales pistes de progression à retenir pour la suite de la mise en œuvre du PCAET pour les 3 prochaines années. Un dernier indicateur et non des moindres c'est l'ouverture de la 3^{ème} centrale photovoltaïque qui permet à notre PCAET d'atteindre ses objectifs pour le photovoltaïque au sol avec une puissance de 36 mégawatts accordés pour un objectif 2030 de 30 mégawatts prévus. Voilà, mes chers collègues, je vous remercie, je repasse la parole à Jean-François.

M. Jean-François JAUNET. - Merci Bernard. Voilà donc on a dressé un portrait très rapide de ces 2 rapports. Je remercie les services pour tout le travail qui est mené et puis voilà vous avez pris acte de ceci. Nous allons pouvoir continuer M. le Président.

M. le Président. - Très bien, merci pour cette présentation à deux voix. Avant qu'on prenne acte, est-ce qu'il y a des prises de parole éventuellement, mais bon ça a été plutôt bien expliqué. Non pas de prise de parole, donc nous considérons que nous prenons acte pour les 2 rapports. Oui, merci à l'unanimité.

Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2022

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté Urbaine pour l'année 2022,*
- *De préciser que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.*

Observations : Prise d'acte.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le conseil décide :

- de prendre acte du rapport annuel relatif au prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022.

Observations : Prise d'acte.

VII - PROXIMITE

1. Transport urbain - Aide exceptionnelle 2023 de l'État en faveur des autorités organisatrices de la mobilité

2. Contrat de Délégation de Service Public du réseau de transports urbains - Autorisation de signature d'une modification n°1

3. Transport urbain - Transport à la demande - Règlement du service

4. Transport urbain - Rapport d'activité du délégataire

M. le Président.- Dernier chapitre, la proximité avec le transport urbain et une aide exceptionnelle de l'Etat pour 2023 en faveur des autorités organisatrices de la mobilité. Daniel MEUNIER.

M. Daniel MEUNIER.- Oui, merci M. le Président. Bon écoutez on va, on s'achemine vers la fin du conseil et je pense qu'on ne pourra que se réjouir des nouvelles si rares dans le domaine financier. 83 403 euros qui vont tomber dans notre escarcelle.

Je tiens quand même auparavant à souligner le travail exemplaire et acharné du GART, de France urbaine et puis des intercommunalités de France qui ont quand même permis aux autorités organisatrices de la mobilité de second rang qui gèrent des petits réseaux de ne pas être oubliées quand même dans le partage du gâteau, même si on n'a pas vraiment la chance de goûter un peu plus à la belle osmose entre la crème pâtissière et le biscuit de Savoie, mais on jouxte un peu plus la tôle qui supporte la friandise. Voilà je pense que vous comprendrez cette métaphore préalable. Oui parce que c'est quand même au départ trois cents millions d'euros pour amoindrir la hausse des coûts énergétiques, avec deux cents millions d'euros qui sont, qui ont été dédiés à l'Ile de France. Donc cent millions d'euros pour les autres. 80% de ces cent millions attribués aux réseaux qui fonctionnaient au gaz naturel ou à l'électricité. Donc vous doutez bien que la manne financière fond comme neige au soleil. Restait 20 millions d'euros dans laquelle nous avons pu espérer, et oui nous avons gagné.

Nous avons 1 822 187 kilomètres réalisés sur l'année regroupant le réseau urbain, le réseau scolaire et le transport à la demande qui nous ont donné droit à cette aide exceptionnelle 2023 par arrêté du 29 juin dernier. Avant que M. le Président nous demande de voter, moi je voudrais quand même, en information, il me semble indispensable de vous faire part d'un communiqué de presse. Parce que ce communiqué de presse il a une belle légitimité. Il regroupe quand même ce communiqué, le GART qui regroupe Régions de France, qui regroupe France urbaine et les intercommunalités de France. Avec 4 signatures, des 4 présidents donc c'est un communiqué qui a pour moi grande valeur. Je vous le lis, il est assez court :

" Face à l'urgence climatique et la nécessaire décarbonation des mobilités, les autorités organisatrices de la mobilité subissent de plein fouet la contradiction entre la nécessité d'un choc d'offre indispensable pour favoriser le report modal, la transition écologique et le constat d'un modèle économique à bout de souffle.

C'est un mur de plus de cent millions, cent milliards d'euros, pardon, de dépenses de fonctionnement et d'investissement qui se dresse devant les AOM d'ici à 2030, selon le rapport d'information du Sénat sur les modes de financement des AOM publié en juillet dernier. Le GART a donc dégagé un certain nombre de propositions visant à renforcer la résilience du modèle économique des transports publics. Propositions qui ont été partagées avec les autres associations des élus, parties prenantes de la mobilité. Les élus du GART, de régions, de France urbaine et des intercommunalités de France ont convenu de défendre une position commune auprès de l'Etat et des parlementaires, ceci afin que chaque AOM puisse mettre en place des solutions de mobilité dans tous les territoires y compris les moins denses en disposant toutes de financement pérenne pour mener des politiques de mobilité durable. Face aux besoins urgents des AOM, les associations des élus souhaitent défendre collectivement dans un premier temps lors du projet de loi de Finances 2024 qui sera examiné prochainement au Parlement, 3 mesures prioritaires. Premièrement, la création d'une ressource pérenne affectée, immédiate et dynamique pour les régions et les communautés de communes ne pouvant pas lever le versement mobilité, la majoration du versement mobilité pour Ile-de-France mobilité et les AOM urbaines, la baisse de la TVA de 10% à 5,5% pour les transports du quotidien à la condition que cette mesure n'affecte pas les quoteparts de TVA reversés aux intercommunalités et aux régions. Les élus du GART, de Régions de France, de France urbaine et d'intercommunalité de France insistent sur l'importance de mettre en œuvre ces 3 mesures le plus rapidement possible et demandent au gouvernement d'étudier toutes les autres propositions formulées par le GART pour renforcer durablement le modèle économique de toutes les autorités organisatrices de la mobilité."

Voilà. Moi je trouve effectivement ce communiqué de presse très intéressant. Nous sommes dans l'urgence. Vous avez vu par rapport aux chiffres que nous annonçons, il n'est pas le tout de parler de faire de beaux discours sur la transition écologique sans en donner les moyens à toutes les AOM dont les plus petites.

M. le Président. - Merci, c'était important me semble-t-il de lire la déclaration commune parce qu'elle reflète bien l'état d'esprit aussi. Donc voilà, on va être attentifs et bien entendu dans le travail que nous menons au sein des associations d'élus. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur une aide exceptionnelle suite à la présentation ? Non je n'en vois pas. Des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Unanimité, je vous remercie.

Transport urbain - Aide exceptionnelle 2023 de l'État en faveur des autorités organisatrices de la mobilité

Le conseil décide :

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau à signer tout document permettant le versement de l'aide exceptionnelle de 83 403 euros attribuée à la collectivité, par arrêté du 29 juin 2023 du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.
- d'imputer cette somme au chapitre correspondant.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président. - Nous avons le contrat de délégation de service public du réseau de transport urbain. C'est une autorisation de signature. Et le transport à la demande, le règlement du service ainsi que le rapport d'activité du délégataire. Donc, je vais mettre aux voix. Sur le contrat de délégation de service public. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Pour ? Merci.

Contrat de Délégation de Service Public du réseau de transports urbains - Autorisation de signature d'une modification n°1

Le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la modification n°1 au contrat de Délégation de Service

Public du réseau de transports urbains.

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget transport.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président. - Transports urbains, transports à la demande. Est-ce que c'est le même vote ? Oui. Unanimité. Personne ne se manifeste. Contre ou avec un vote différent, donc je considère unanimité.

Transport urbain - Transport à la demande - Règlement du service

Le conseil décide :

- de valider le règlement communautaire du Transport A la Demande
- de fixer la date d'effet à partir du 1^{er} novembre 2023.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président. - Et puis, nous prenons acte du rapport d'activité du délégataire. Oui, oui, je regarde un petit peu toute la salle. Oui nous sommes d'accord. Très bien. Merci mes chers collègues, nous sommes arrivés au terme du conseil, je vous souhaite une bonne soirée.

Transport urbain - Rapport d'activité du délégataire

Le conseil décide :

- de prendre acte du rapport du délégataire TRANSDEV CREUSOT MONTCEAU TRANSPORT relatif à l'exploitation du service de transport public pour l'année 2022.

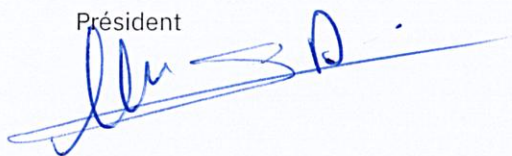
Observations : Prise d'acte.

- :- :- :- :- :-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40)

David MARTI

Président



Jean PISSELOUP

Le secrétaire de séance

